

BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Fargeau et Septfonds

1er semestre
2025

N°10



Sommaire

Le mot des Maires	03
--------------------------------	-----------

Vie locale	04
-------------------------	-----------

- CM2 au Futuroscope
- Intervention de Mr Le Maire en CM2
- Projet de jumelage franco italien
- Cérémonie du 8 Mai
- Chemin de Croix
- 1er jour timbre Jean d'Ormesson
- Concert Harmonie
- Bilan du recensement de la population
- Yconik
- Autorisation d'urbanisme
- Plan Paysage
- Dépôts sauvages
- Camping de la Calanque
- Signalétique Bourdon
- Surveillance Bourdon
- Atelier bouger - mémoriser
- Les ateliers T'Hand'M
- Comité des Fêtes
- Maxime Moscardini
- Reprise des travaux du ru du Bourdon
- Collecte de sang
- Family Bus
- AXA Prévoyance & Patrimoine - Marina Pitot
- Le Relais du Château
- Franckie crep's
- Food trucks Bourdon
- L'Épi bar
- La Colonie du Bourdon VIVA
- Les petites cocottes
- 100% propreté
- Annonce Aurélie Taxi

Agenda	31
---------------------	-----------

2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale	35
---	-----------

Synthèse des réunions du Conseil Municipal	40
---	-----------

Le carnet	58
------------------------	-----------

Le mot des Maires

Chers habitants de Saint-Fargeau et Septfonds,

La saison 2025 commence sous les meilleurs auspices : le soleil est au rendez-vous, les résidences secondaires s'animent, les visiteurs investissent nos rues, le château, le musée, le camping...

Nous avons de belles soirées au programme et bon nombre d'inaugurations officielles de sites publics : journées portes ouvertes de la communauté de communes, inauguration de la mairie et du gymnase, « baptême » de la gendarmerie.

Cet été verra aussi l'arrivée de gendarmes à cheval pour la surveillance du Bourdon, l'achèvement des travaux sur le ru du même nom, la poursuite de la réfection des lavoirs. Le chantier de la chaufferie bois s'est ouvert en mai, de nouveaux hébergements insolites accueillent déjà les estivants au camping de la Calanque.

À l'automne, nous engagerons les travaux de démolition des bâtiments vétustes sur le site qui doit accueillir le Pôle Santé. Maintes fois reportée pour diverses raisons, la sécurisation de la traversée de Septfonds se précise.

Lors de la cérémonie des vœux, nous vous faisons part de notre prudence dans la réalisation de nos projets car nous étions dans l'attente du versement de subventions.

C'est maintenant chose faite. Prudence ne vaut pas arrêt : nous pouvons aujourd'hui reprendre le cours des travaux prévus et œuvrer à la préservation et à l'embellissement de notre patrimoine.

Les activités culturelles et festives ont commencé dès les premiers beaux jours et se poursuivront tout l'été et au-delà : voyage à Hermeskeil chez nos partenaires allemands, séjour à Attigliano dans le cadre d'un projet de jumelage avec l'Italie, concerts, expositions, marchés et vide-greniers, rencontres sportives... Chacun y trouvera son bonheur.

Nous nous souhaitons d'agréables et joyeux moments dans notre coin de Puisaye.

Bel été à tous !

Dominique Charpentier



Annie Garrioux-Rivoal



Vie locale

CM2 AU FUTUROSCOPE

A Saint-Fargeau, tous les élèves entrant en CE2 commencent l'apprentissage de la musique et intègrent un orchestre, expérience qu'ils poursuivent jusqu'au CM2. Les élèves de CM2 présents au festival ont donc commencé la pratique d'un instrument il y a 3 ans et terminent cette année leur cycle d'orchestre à l'école.

C'est à l'initiative de M. Bourget que la classe orchestre des CM2 a eu la chance de participer à la 1ère édition du Festival des arts à l'école organisé au Futuroscope de Poitiers.

Ce séjour n'aurait pu voir le jour sans la trousse à projets mise en ligne par M. Bourget et Mme Corde pour réunir l'argent nécessaire au transport, à l'hébergement, à la restauration et à l'entrée du Futuroscope et du Festival pour tous ces élèves et leurs accompagnateurs.

Pour compléter cette cagnotte, une soirée moules-frites à la Métairie Gourmande a été organisée pour finaliser les dons. Le Festival a été pour eux l'occasion unique de se produire dans une salle dédiée au spectacle.

Le spectacle qu'ils ont présenté est le fruit de 2 ans de travail. Il a débuté quand Agnès Bertron Martin, autrice de littérature de jeunesse, leur a offert son texte de «La couverture bleue» pour qu'ils le mettent en musique. Depuis, Benjamin, Carine, Franck, Carlos et Philippe ont travaillé pour réaliser un spectacle mêlant musique, théâtre et narration.

Avec des percussions, des trompettes, des barytons, des saxophones et des flûtes, ils ont souhaité nous transporter dans leur monde de douceur et de rêves en interprétant des morceaux qui vont de Chihiro à Apache, en passant par Les Chariots de Feu ou les Choristes.

Pour certains élèves, la musique qui n'était alors qu'un loisir inaccessible, est devenue une évidence, une passion qui a changé leur vie !

Ces 30 musiciens et leurs accompagnateurs ont vécu 3 jours d'apprentissage et de rencontres musicales chargées en émotions du mercredi 2 avril au vendredi 4 avril. Benjamin Bourget leur chef d'ensemble, Carlos Sanchez, Philippe Milloux et Franc Ledey, leurs professeurs de musique, Carine Corde, leur professeur de CM2 ainsi que Marie-Jeanne Boutaut et Caroline Ciechelski étaient présents pour diriger cette troupe d'artistes en herbe !!

Au programme, en journée les cérémonies d'ouverture et de fermeture, une participation à un atelier d'éveil vocal puis des concerts de différents chœurs, choristes ou musiques.

Les soirées étaient également captivantes puisqu'ils ont pu profiter du spectacle nocturne du Futuroscope, La clé des songes.

Le dernier jour, toutes les classes orchestres ont pu démontrer leur talent et nos CM2 ont présenté leur spectacle animé autour de La couverture bleue

Pour certains, ils ont vaincu leur stress et les applaudissements généreux des spectateurs ont été une vraie récompense de leur travail.

Une chance pour eux de se produire dans un amphithéâtre et de profiter des divers spectacles dans les nombreuses salles dédiées à l'art.

Il était difficile pour eux d'être au Futuroscope et de ne pas pouvoir profiter des attractions, c'est pourquoi ils

Vie locale

ont pu bénéficier d'une journée complète de manège à sensations et en 3D. Les enfants sont rentrés des étoiles plein les yeux avec « leur chauffeur de bus préféré, Quentin! ». Ce fut un voyage « incroyable, inoubliable et extraordinaire ». Une chance inouïe de vivre et de faire vivre un festival. Une occasion si unique de montrer aux enfants que la musique rassemble et rend heureux !

Témoignages :

“

C'était le meilleur voyage de classe orchestre de ma vie. On a fait plein d'attractions, on s'est fait des copains d'une autre ville, on a joué dans la salle Illusio et on a vu plein d'autres classes de chorale et d'orchestre. C'était trop bien !

Jules

”

“

C'était incroyable, inoubliable. Je n'ai jamais passé un aussi beau moment avec ma classe ! Nous avons fait des attractions, écouté des concerts... Mais bien sûr le mieux c'était notre beau et magnifique concert dans la salle Illusio. C'était trop bien !

Cléo

”

“

C'était une expérience magique et inoubliable !

Elie

”

“

C'était incroyable. On a pu voir plein de spectacles, des contes, on a vu des personnes chanter. J'ai vu dans leurs visages plein de bonheur. Et quand c'était à nous, j'étais un peu stressée mais au final c'était bien.

Mei-Lin

”



Vie locale

INTERVENTION DE MR LE MAIRE EN CM2

Le 20 février, dans le cadre de leur programme d'Éducation Civique, les élèves de Madame Corde ont reçu Monsieur le Maire au sein de leur classe de CM2 de l'École Michel Lepeletier. Leurs questions ont été nombreuses et pertinentes, tant sur sa vie personnelle que sur son rôle d'élu ou celui de ses conseillers, son emploi du temps, son ressenti, ou les différentes fonctions des agents municipaux.



Comment fait-on pour se présenter ?

Combien de temps est élu un maire ?

Quel est votre métier en dehors de votre fonction de maire ?

Combien de temps passez-vous par jour dans votre bureau de maire ?

Est-ce que c'est dur d'être maire ?

Avez-vous des vacances ?

Travaillez-vous avec d'autres maires ?

Avez-vous des remplaçants en cas de maladie ?

Est-ce que quelqu'un vous a déjà manqué de respect ?

Voudriez-vous être maire toute votre vie ?

Êtes-vous marié ?

Êtes-vous au courant de tous les problèmes du village ?

À quel âge peut-on devenir maire ?

Quel est votre plus grand projet ?

Assistez-vous à beaucoup de réunions ? de cérémonies ?

Vie locale

Travaillez-vous tous les jours pour la mairie ?

Planning de M. le Maire, semaine du 24 au 28 février 2025

Lundi 24 février

10h - 11h : Réunion téléphonique avec la préfecture (sécurité)

14h - 15h : Rendez-vous CEE (certificats d'économie d'énergie)

16h - 17h : Rendez-vous avec un administré

Mardi 25 février

matin : Réunions à l'extérieur

16h - 17h30 : Réunion d'adjoints

Mercredi 26 février

9h - 10h30 : Rendez-vous Office Notarial de St-Fargeau

Jeudi 27 février

10h30 - 12h : Rendez-vous téléphonique Trésorerie (préparation du budget)

14h - 15h : Rendez-vous avec un administré

15h - 16h : Rendez-vous avec un administré

16h - 17h : Entretien d'embauche pour le musée

17h - 18h : Entretien d'embauche pour le musée

Vendredi 28 février

9h30 - 12h : Réunion EPAGE (travaux Ru du Bourdon)

14h - 15h30 : Réunion maîtrise d'oeuvre / travaux gymnase (clôture du dossier administratif)

En dehors des rendez-vous programmés, M. le Maire traite les affaires courantes, les dossiers administratifs, les urgences... Le soir et le week-end, il se rend aux manifestations proposées par les autres collectivités ou les associations. Et bien sûr, il doit aussi assurer ses activités professionnelles.

Après avoir répondu à toutes ces questions (et bien d'autres), Dominique Charpentier s'est prêté de bonne grâce à l'incontournable séance d'autographes. Et pour clore cette sympathique rencontre, il a demandé : « Parmi vous, qui aimerait être maire ? ». Une élève a levé le doigt. Retenez bien son prénom : **Charlotte**...

Vie locale

PROJET DE JUMELAGE FRANCO ITALIEN

PROJET DE JUMELAGE entre les communes de ST-FARGEAU et ATTIGLIANO en Italie



Du 4 au 7 avril 2025 une délégation italienne de la province de Terni soit une cinquantaine de personnes, est venue en Puisaye-Forterre dans le cadre du projet européen Cerv (Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs) à travers l'appel « Jumelage des villes » qui soutient les initiatives de coopération et de jumelage entre les collectivités locales européennes.

Actuellement plusieurs communes du territoire sont jumelées avec l'Italie . Bléneau avec Giove depuis 2019, St-Sauveur en Puisaye avec Penna in Teverina depuis 2018, Champignelles avec Guardea (1985). La nouvelle commune de Treigny-Perreuse, Ste-Colombe, devrait signer une convention prochainement avec la commune de Montevecchio , les statuts du comité de jumelage ayant été élaborés.

Quant à St-Fargeau, le maire Dominique Charpentier discute avec son homologue d'Attigliano (Leonardo Vincenzo Fazio) en vue de l'élaboration d'un projet de jumelage .



L'objectif de l'initiative et de la rencontre d'Avril dernier était d'explorer de nouvelles opportunités de coopération culturelle, sociale et institutionnelle. Les délégations italiennes, conduites par les maires, les présidents de comité de jumelage et les représentants d'associations culturelles du territoire, ont visité les châteaux de Ratilly, Guédelon, St-Fargeau lieux symbolique de l'histoire et traditions de la Bourgogne, s'immergeant profondément dans la vie et la culture locale, élément central sur lequel repose tout le projet d'échange.

Les représentants de la commune d'Attigliano reçus à la mairie le 3 avril matin, ont été émerveillés par la visite du musée du son et la démonstration par Franck Ledey des instruments de

Vie locale

musique mécaniques. Ensuite ils ont pu apprécier les richesses patrimoniales de St-Fargeau , guidés dans la visite par le maire Dominique Charpentier .

Dominique Charpentier offre au sein de la mairie aux représentants d'Aggliano quelques produits locaux



Devant l'église de St-Fargeau

Le 3 avril après-midi une conférence réunissant une centaine de participants (en présence du président de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre Jean-Philippe Saulnier-Arrighi) dont le thème central était les défis liés à la ruralité, avait lieu à la salle des fêtes de Bléneau réunissant les élus des communes italiennes , françaises et les présidents des comités de jumelage franco-italiens . Chacune des huit communes italiennes et françaises dont St-Fargeau était invitée à présenter son territoire.

A travers les échanges, Jean- Philippe Saulnier-Arrighi a fait part de son ambition de jumeler les deux intercommunalités françaises et italiennes ce qui serait une première en France.



La délégation officielle française et italienne



Présentation de la commune par le maire lors de la conférence à Bléneau

Afin de poursuivre les liens culturels franco-italiens et continuer à bâtir les jumelages, une nouvelle rencontre est prévue en Italie du 20 au 24 août 2025

Vie locale

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Fidèles à leur habitude, les élèves de CM2 de Madame Corde ont commémoré aux côtés des officiels la victoire du 8 mai 1945, de même qu'une élève représentant le collège Armand Noguès.

Nous les remercions, ainsi que leurs professeurs, pour la qualité de leurs textes et leur engagement dans ce travail de mémoire.



CHEMIN DE CROIX

Gâce à un don, la petite église de Septfonds s'est dotée d'un chemin de croix, réalisé en Picardie dans les ateliers du Père André Marie, prêtre, poète, artiste...

Les pièces en métal des quatorze stations proviennent de shrapnels de la première guerre mondiale, objets meurtriers devenus symboles de paix. Nous devons également au Père André Marie l'autel de l'église Saint-Ferréol de Saint-Fargeau. « La Demeure » 80290 Croixrault



1er JOUR TIMBRE JEAN D'ORMESSON

Le 13 juin, Jean d'Ormesson était à l'honneur au Musée de l'Aventure du Son. En avant-première, nous avons célébré le «Premier jour du timbre» à son effigie, en présence de sa famille. L'académicien cher à nos cœurs de Fargeaulais aurait fêté ses 100 ans ce 16 juin 2025. Initialement prévue sur le parvis du musée, écrasé de chaleur, la cérémonie officielle s'est déroulée dans le cadre champêtre et ombragé de l'Espace... Jean d'Ormesson.

À l'occasion de cet évènement s'est tenue une remarquable exposition de l'Amicale Philatélique Auxerroise (APA), accompagnée d'animations proposées par la Poste, l'association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau et la librairie Lili.



Vie locale

CONCERT HARMONIE

Saint-Fargeau – Samedi 17 mai 2025 – La salle des sports de Saint-Fargeau a vibré au son des cuivres, des percussions et des bois, à l’occasion du concert de printemps de l’Entente Musicale Saint-Fargeau/Bléneau. Sous la baguette de leur chef d’orchestre Romain Taillat, les 25 musiciens de l’harmonie ont offert au public un voyage musical haut en couleur.

Au cours de la soirée, l’orchestre débutant L’Accroch’Note a interprété quelques morceaux, dont un en commun avec les musiciens confirmés de l’harmonie. Une belle occasion pour ces jeunes talents de partager la scène avec leurs aînés, dans un esprit de transmission et de convivialité.

Ce concert marquait également une année symbolique : les 40 ans du jumelage entre les deux harmonies de Saint-Fargeau et Bléneau. Une belle amitié musicale qui continue de porter ses fruits, au service d’un répertoire toujours plus ambitieux et d’une passion intacte pour la musique.

Un grand bravo à Tigane, qui, tout juste arrivé cette année dans l’harmonie en percussions, a impressionné tant les musiciens que le public.



L’Entente Musicale Saint-Fargeau/Bléneau accueille avec plaisir toute personne souhaitant rejoindre ses rangs. Que vous soyez débutant ou musicien confirmé, n’hésitez pas à venir faire un essai : l’activité est entièrement gratuite, et les répétitions ont lieu un samedi sur deux à Bléneau.

Contact : Marie-Pierre Sonveau (présidente) - 07.83.46.43.47

Facebook-Instagram : Entente Musicale Saint-Fargeau / Bléneau

Vie locale

BILAN DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER DANS LES COMMUNES DE SEPTFONDS – ST-FARGEAU

- Recensement complémentaire concernant l'enquête famille (ayant pour but de mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire)
- Deux secteurs géographiques de la commune ont été tirés au sort par les services de l'Insee concernant la commune de St-Fargeau
- Un questionnaire supplémentaire était à remplir pour les hommes majeurs ; ainsi 48 questionnaires papier ont été remplis (chiffre non connu pour les réponses aux questionnaires par internet)

5 agents recenseurs assermentés par les services de l'État, sous l'égide de l'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) tenus au secret professionnel, ont été recrutés par la mairie de St-Fargeau pour assurer la réussite de l'opération : Sandra Elmajid, Christelle Magny, Jean-François Sisquan, Thierry Tisserand, Françoise Ummenhover.

Deux demi-journées de formation et une tournée de reconnaissance de huit jours précédent le début du lancement officiel de la campagne ont permis aux agents recenseurs d'appréhender leurs nouvelles missions. L'agent recenseur qui a assuré la commune de Septfonds est venu épauler ses collègues sur St-Fargeau. Deux possibilités de réponse existaient pour les habitants : soit en format papier, soit par internet (70 % ont choisi ce mode de réponse). Pour les personnes ne pouvant répondre par voie électronique des accueils sur rendez-vous ont été proposés à la mairie de St-Fargeau. Chaque agent recenseur a trouvé cette expérience de recensement intéressante malgré les difficultés rencontrées ; quelques phrases énoncées de fin d'opération :

Ce fut une expérience prenante, enrichissante et profondément humaine. Le plaisir de rencontrer les habitants, de prendre un peu de temps pour échanger avec eux a supplanté la difficulté parfois de convaincre les réticents et les indifférents.

Françoise

Un travail collectif, de longue haleine et de rigueur. Une belle expérience.

Christelle

Le recensement 2025 à St-Fargeau me laissera le souvenir d'un exercice collectif très exigeant mais vraiment passionnant, tant il fût jalonné de belles rencontres humaines notamment avec les habitants.

Thierry

Ce fut une expérience passionnante, avec le plaisir de rencontrer et d'échanger avec les habitants.

Jean-François

Être agent recenseur, c'est une expérience unique. Chaque jour apportait son lot d'échanges et de rencontres.

Sandra

Vie locale

ANALYSE CHIFFRÉE DU BILAN DE L'OPÉRATION (dans l'attente des résultats définitifs de l'Insee)

1051 logements d'habitation (hors logements non enquêtés)	
696 résidences principales	66,22 %
29 logements occasionnels	2,75 %
141 résidences secondaires (dont 24 pour Septfonds)	13,41 %
185 logements vacants (dont 11 pour Septfonds)	17,60 %
37 logements non enquêtés (absence de longue durée de l'occupant, impossibilité de joindre l'habitant ou refus de répondre pour 17 habitants)	3,40 %
1272 bulletins individuels collectés (dont 129 pour Septfonds)	

À savoir :

Le volume de logements déclarés comme vacants au jour J (185) a été répertorié à partir des renseignements fournis par la mairie ou les voisins.

Un certain nombre d'entre eux ont été identifiés comme vacants pour des occupants partis en maison de retraite, ou en attente de succession...ou en attente de location notamment dans des habitations très anciennes.

YCONIK




La Fibre est disponible à Saint-Fargeau !

Depuis janvier 2025, le réseau cuivre, support de l'ADSL et de la téléphonie fixe, a déjà disparu dans certaines communes.

Sa fermeture, décidée par l'opérateur historique, est progressive jusqu'en 2030.

La fibre optique, reconnue pour son débit multiplié par 10 et sa stabilité de connexion, va petit à petit remplacer cette ancienne technologie.

Dans notre commune, grâce à l'initiative conjointe du Département de l'Yonne et d'Altitude Infra via sa filiale Yconik, 1 261 prises fibre optique ont été installées à ce jour.

Actuellement, 559 foyers de la commune ont fait le choix de prendre un abonnement à la fibre optique et profiter ainsi des avantages du Très Haut Débit à leur domicile.

Anticipez l'arrêt du cuivre et passez à la fibre optique en contactant un des opérateurs commerciaux présents sur le réseau Yconik.

Pour plus d'informations, RDV sur yconik-fibre.fr

Contactez votre opérateur



Au n°1099
sfr.fr



Au n°09 73 01 10 00
ozone.net



Au n°3420
nordnet.com



Au n°03 73 59 00 09
scani.fr



Au n°09 70 26 14 00
weaccess.fr



Au n°3900
orange.fr



Au n°3106
bouyguestelecom.fr



milkywan.fr

Vie locale

AUTORISATION D'URBANISME

Devant la recrudescence des travaux effectués sur notre territoire sans autorisation administrative (déclaration préalable de travaux ou permis de construire), nous rappelons que ces démarches sont obligatoires. Elles le sont pour la sauvegarde de notre patrimoine. Les façades et les toitures constituent le paysage de notre ville et, bien entretenus, bien restaurés, profitent à tous et à chacun en valorisant le patrimoine de chacun de nous.

Nous avons été amenés cet hiver à procéder à un arrêté d'interruption de travaux pour la construction d'une maison située, qui plus est, dans le périmètre de protection des Monuments Historiques. De nombreuses autres infractions sont malheureusement régulièrement constatées.

Nous avons adressé à toutes les entreprises intervenant sur Saint Fargeau et Septfonds un courrier leur rappelant, d'une part, l'obligation de n'effectuer des travaux qu'après obtention des autorisations légales et, d'autre part, leur devoir de conseil en la matière.

Il arrive que certaines entreprises affirment à tort qu'il n'est pas nécessaire de demander une autorisation préférant vendre des fenêtres ou des volets en PVC, des volets roulants extérieurs en plastique ... réaliser un ravalement ou remplacer une toiture.

En cas de recours de leurs clients, ces entreprises seront considérées comme « sachant » et attaquées pour faute de conseil.

Nous vous rappelons enfin qu'une grande partie des territoires de Saint-Fargeau et de Septfonds sont situés dans des zones de protection de Monuments Historiques et que, à ce titre, les dossiers sont examinés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Donc, merci de respecter la réglementation. Les dossiers ne sont pas très compliqués à établir. Les services de l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE 89 (conseil architecture, urbanisme et environnement) sont en mesure de vous aider et cela gratuitement.

Nous vous remercions de veiller à continuer de préserver et de valoriser notre patrimoine, pour l'intérêt de tous et de chacun.

Pour que le label « **Cités de caractère BFC** » reste mérité.

Vie locale

PLAN PAYSAGE

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) et la Communauté de communes Berry-Loire-Puisaye (CCBLP) partagent un patrimoine naturel, bâti et historique commun : le canal de Briare et son système d'alimentation en eau. Désireuses de valoriser et préserver leurs richesses naturelles et bâties, les deux intercommunalités se sont engagées dans l'élaboration d'un Plan Paysage partagé. Ce territoire s'étend sur 463 km² et 24 communes, dont Saint-Fargeau. Le plan paysage est une démarche volontaire permettant d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier transversal pour l'aménagement et le développement d'un territoire.

La Puisaye est confrontée à plusieurs enjeux majeurs. Tout d'abord, elle doit faire face aux menaces qui s'accumulent sur la ressource en eau ainsi qu'aux mutations des secteurs agricoles et forestiers. D'autre part, elle dispose d'opportunités de développement à travers les activités liées à la nature, le tourisme, et la valorisation durable des ressources. Enfin, la préservation et la gestion raisonnée des milieux naturels et semi-naturels sont essentielles pour limiter l'impact des activités humaines sur le paysage.

De plus, le territoire de la CCPF possède une grande richesse écologique, accueillant plusieurs Réserves Naturelles Nationales dédiées aux Chiroptères, les Espaces Naturels Sensibles du Moulin de Vanneau et du marais d'Andryes, ainsi que le site Natura 2000 « Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre ». Elle possède également un patrimoine culturel remarquable, avec de nombreux bâtiments et ouvrages à forte valeur patrimoniale.

À partir de ces enjeux, émerge un objectif commun : garantir l'attrait du territoire en préservant les « Paysages de l'eau » et en évitant la banalisation de ses paysages. Il repose sur trois axes principaux qui s'inscrivent dans une perspective d'adaptation au changement climatique. Le premier concerne la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ainsi que du paysage environnant, en tenant compte des enjeux liés aux risques d'inondation, à l'agriculture, à la gestion forestière et à l'alimentation du canal. Le deuxième axe porte sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, liés à l'eau (milieux humides et aquatiques). Enfin, le troisième axe porte sur le partage des espaces à travers la gestion de la fréquentation et des usages, qu'il s'agisse des activités quotidiennes ou de loisirs tels que la pêche, le vélo, la chasse ou la randonnée.

Ce travail est mené en concertation avec les élus des communes concernées mais également avec les acteurs, les usagers et les habitants du territoire.

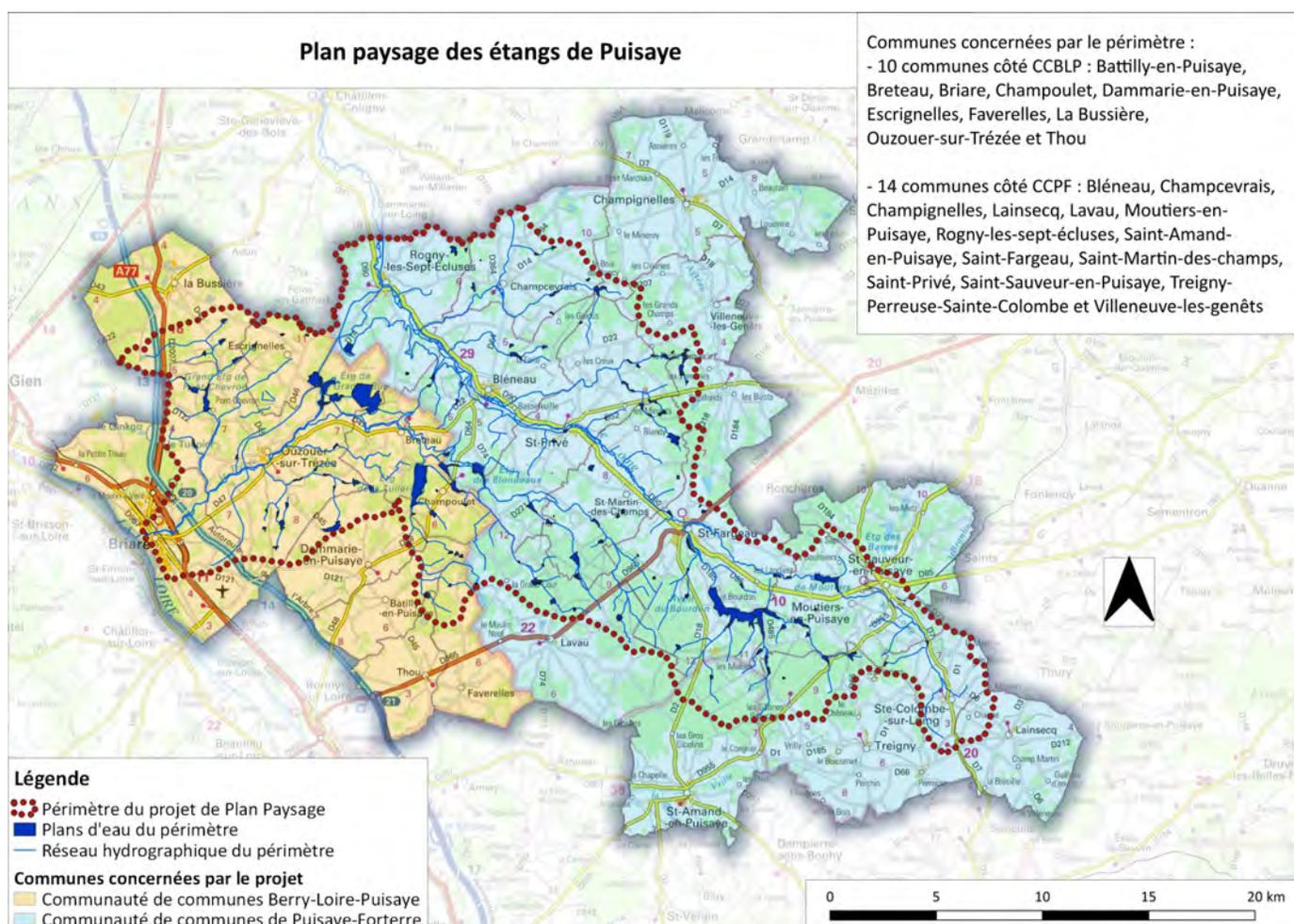


Vie locale

Le plan Paysage est une démarche en 3 étapes :

- **Phase 1 de diagnostic.** Elle permet de comprendre les paysages par une approche scientifique, artistique et humaine. Des entretiens et des randonnées scolaires, élus et habitants ont eu lieu mi-mai 2025 et un concours photo a été mis en place.
- **Phase 2 d'élaboration de la stratégie et de définition des objectifs de qualité paysagère.** Elle permettra d'identifier une stratégie (ce que l'on veut préserver, ce qui doit évoluer et ce que l'on veut transmettre) pour la Puisaye.
- **Phase 3 de construction d'un plan d'action.** Elle permettra de définir les grands axes de développement du territoire et identifiera une programmation pluriannuelle.

Pour en savoir plus : planpaysageétangsdepuisaye.fr/



DÉPÔTS SAUVAGES

Commune de Saint-Fargeau (Yonne)

2025/144



9 avenue du Général Leclerc
89170 Saint-Fargeau
03.86.74.01.41
mairie@saint-fargeau.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE n°2025-94

Portant sur la mise en œuvre d'un tarif pour le ramassage des dépôts sauvages des ordures ménagères

Le Maire de la Commune de Saint-Fargeau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 à L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code pénal, notamment ses articles R. 610-5, R. 632-1, R. 633-6, R. 635-8 et R. 644-2,

Vu le Règlement sanitaire départemental, notamment son article 100.3,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-055 en date du 12 mai 2025 relative à la création d'un tarif pour le ramassage des dépôts sauvages d'ordures ménagères,

Considérant que des dépôts de déchets ménagers ou autres sont constatés aux points d'apport volontaire, sur les trottoirs ou sur d'autres lieux du territoire communal sans autorisation,

Considérant que ces dépôts dits « sauvages » font courir des risques sanitaires aux citoyens et qu'ils imposent à la commune de les enlever,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est interdit dans toute l'étendue du territoire communal de déposer sur l'espace public, aussi bien de jour comme de nuit, en dehors des jours de ramassage, des déchets (ordures ménagères, produits de balayage, décombres et matériaux...) de nature à compromettre la propreté et la salubrité de la commune ou à entraver la circulation.

Il est également interdit de déposer des déchets aux abords des corbeilles à papier et aux abords des points d'apport volontaire prévus pour le tri sélectif de la commune.

Article 2 :

Les agents techniques communaux et les agents habilités sont autorisés à constater le non-respect du présent arrêté et à relever tous faits matériels permettant d'en connaître les auteurs.

Article 3 :

Les services municipaux, agissant en matière de sécurité publique et sanitaire, transporteront les déchets au centre de Ronchères.

Vie locale

Commune de Saint-Fargeau (Yonne)

2024/145

Article 4 :

S'agissant de pallier à une défaillance d'un particulier entraînant une dépense non justifiée pour la commune, il sera procédé au recouvrement du coût de la prestation fixée forfaitairement à 200 €.

Article 5 :

Le recouvrement de cette prestation par tarif forfaitaire ne fait pas obstacle à l'amende prévue par le code pénal.

Article 6 :

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Le receveur des finances d'Auxerre est chargé de recouvrer la dite somme qui fait l'objet de l'émission d'un titre de recette inscrit sur le budget de la commune, section de fonctionnement.

Article 7 :

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Saint-Fargeau, le 16 Mai 2025

Le Maire
Dominique CHARPENTIER



Vie locale

CAMPING DE LA CALANQUE

Pour cette saison 2025, 3 nouveaux logements insolites sont venus compléter l'offre des locatifs. Il s'agit de 3 pods de 3 à 4 places (20 M2), habitats tout en rondeur et en bois à l'ambiance chaleureuse et cosy.

Tout le confort d'une maisonnette : une cuisine aménagée, 2 chambres et une salle d'eau. Ces nouveaux logements sont louables depuis le 18 Mai pour 2 nuits minimum en basse saison ou à la semaine en haute saison.



Pour plus de renseignements, consulter le site du camping www.campinglacalanque.fr.

SIGNALÉTIQUE BOURDON



ICI espace naturel

Ne rien jeter
Ne rien laisser
Merci



Vie locale

SURVEILLANCE BOURDON

« Un été à bride abattue dans la
PUISAYE FORTERRE »

Du 17 juillet au 29 août 2025, les touristes ne seront pas les seuls à arpenter les chemins de traverse du département : six gendarmes à cheval fouleront aussi les sentiers poussiéreux, les ruelles médiévales et les parkings trop pleins. Une première dans le département, où la gendarmerie lance un poste équestre inédit, rattaché à la communauté de brigades de Toucy.

Cette initiative, lancée par le Colonel Nicolas Nanni commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne, aussi insolite qu'efficace, vise à répondre à l'affluence estivale croissante au sein de la Puisaye Forterre. Entre le château de Guédelon, les spectacles historiques de Saint-Fargeau, le parc du Boutissaint, le lac du Bourdon, ou encore le château de Ratilly, le département ne manque pas d'attraits pour les visiteurs... ni de recoins où pourraient se faufiler pickpockets, voleurs et autres fauteurs de troubles.



Le poste à cheval sera composé de six militaires :

deux cavaliers de la Garde républicaine, et quatre gendarmes du groupement de gendarmerie de l'Yonne, sélectionnés pour leurs qualités humaines et opérationnelles, ainsi que pour leur solide expérience équestre. De quoi conjuguer maîtrise du terrain et aisance en selle, dans une mission où l'équilibre, au sens propre, entre fermeté et accessibilité, comme au sens figuré, est essentiel.

Leur mission ? Patrouiller sur les sites touristiques, surveiller les stationnements, assurer le contact avec la population, et dissuader les comportements délictueux. En plus de leur efficacité opérationnelle, les patrouilles montées apportent un vrai plus en termes de proximité. Les chevaux attirent la sympathie, et les échanges. Et puis, on le sait bien, un touriste qui discute avec un gendarme à cheval, ne jettera pas ses déchets au sol.

Le message est clair : cet été, la sécurité prend de la hauteur ... et du galop! Un dispositif original et pertinent, dans un département où patrimoine, nature et animations estivales riment désormais avec vigilance montée.



Vie locale

ATELIER BOUGER - MÉMORISER

Acteur de la santé et de la prévention sur le territoire, la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté (BFC) œuvre au service de la population pour promouvoir le bien-être et la prévention. Elle développe de nombreuses actions de proximité en lien avec les collectivités, les associations, les professionnels de santé et les habitants.

La Mutualité Française BFC agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Ses missions principales : informer, prévenir, accompagner chacun à tous les âges de la vie. Elle intervient sur des thématiques telles que la nutrition, l'activité physique, la santé mentale, la santé environnementale ou encore l'accompagnement au vieillissement.

Dans cette dynamique, la Mutualité Française BFC déploie le programme « Bien vieillir chez vous », destiné aux personnes de 60 ans et plus. L'objectif est clair : permettre à chacun de préserver son autonomie et sa qualité de vie à domicile, le plus longtemps possible. Ce programme est financé par la Commission des Financeurs de l'Yonne. Ce programme s'articule autour d'ateliers collectifs et interactifs qui allient informations pratiques, échanges conviviaux et de mise à disposition d'outils ou de techniques à utiliser au quotidien. L'approche est globale, positive et bienveillante.

Parmi les actions proposées, l'atelier « Bouger, mémoriser » invite les seniors à entretenir leur mémoire tout en stimulant leur mobilité. Car bouger, c'est aussi bon pour le cerveau !

Au programme : des exercices ludiques, des mouvements adaptés, des jeux de mémoire et des astuces pour entretenir ses facultés cognitives tout en prenant soin de son corps. L'atelier propose aussi des exercices basés sur la relaxation, la respiration et la visualisation. Les exercices sont adaptés aux capacités de chacun. L'atelier va être proposé à la rentrée prochaine. Il est gratuit et ouvert à toutes personnes de 60 ans et plus, sur inscription.

Grâce à cette initiative, la Mutualité Française BFC agit concrètement pour le mieux-vivre des aînés dans l'Yonne. Informer, accompagner, créer du lien : autant de leviers pour faire du vieillissement une étape de vie active et sereine.

L'atelier est prévu sur 7 séances, les jeudis de 10h à 12h, à la salle de danse, rue Calmette Guérin, les 6, 13, 23 et 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2025.

Vie locale

LES ATELIERS T'Hand'M

Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) dénommé « les Ateliers » est une structure qui dépend de l'Association T'Hand'M. Cette structure à taille humaine est intégrée au cœur du village, au 31 avenue du Général Leclerc. Avec une capacité de 16 places, elle accueille des adultes présentant des déficiences intellectuelles, accompagnées ou non de troubles légers du comportement, en journée de 9h à 16h (hors week-end et jours fériés). Les objectifs sont d'accompagner les personnes chaque jour et leur permettre de maintenir leurs acquis et de développer leurs capacités grâce à des activités qui favorisent leur créativité, leur bien-être et leur épanouissement.

Quelques notes sur l'Association :

T'HAND'M est issue de la fusion de 3 Associations partageant les mêmes valeurs et orientations : l'APIRJSO, l'ASDM La COURONNERIE et l'Association Les Sentiers de la Joie. L'APIRJSO la Couronnerie était une association déclarée à la Préfecture du Loiret le 25 avril 1925, reconnue d'utilité publique par décret du 12 août 1952 et déployée sur les départements du Loiret, Loir et Cher, Yonne et Nièvre.

Présente dans huit départements et trois régions au travers d'une vingtaine d'établissements et de structures, T'HAND'M accompagne près de 1 500 personnes en situation de handicap. Avec près de 800 salariés, T'HAND'M apparaît comme un acteur important de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche- Comté.



COMITÉ DES FÊTES

Le début d'année 2025 a été marqué par deux manifestations. Le repas choucroute du mois de mars qui a rassemblé 80 personnes principalement de Saint Fargeau. L'omelette de Pâques a été la seconde manifestation.

Pour le second semestre plusieurs manifestations sont déjà prévues : Une soirée repas cabaret le 23 octobre ; Une soirée Beaujolais et vins primeurs le 3ème jeudi de novembre et un réveillon pour le 31 décembre 2025. En réflexion, une participation au vide grenier du mois d'août.

Vie locale

MAXIME MOSCARDINI

Une rue de Saint-Fargeau porte depuis quelques années le nom de Maxime Moscardini. Prochainement son nom sera donné également à la gendarmerie.

Un enfant du pays mort pour la France en Indochine le 21 août 1949.

Maxime Moscardini est né en 1926 dans l'Aube mais c'est à Saint-Fargeau, lieu d'affectation de son père gendarme, qu'il grandit et effectue toute sa scolarité (Albert Moscardini terminera sa carrière à Saint-Fargeau avant d'occuper durant de nombreuses années les fonctions de garde-champêtre).

À 18 ans Maxime s'engage dans la résistance, rejoint les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) et le maquis no 3 de Treigny. Avec ses camarades résistants il participe à la libération de Saint-Sauveur, Lainsecq et Auxerre. À la fin de la guerre, il s'engage dans l'infanterie avant de revêtir, comme son père, l'uniforme de gendarme en 1947. À l'issue de son stage au centre d'Instruction de la Garde Républicaine à Constantine (Algérie), il est désigné pour aller combattre en Extrême-Orient.

À son arrivée en mai 1948, il est affecté à la 2e Légion de Marche, dans une brigade volante.

Sa conduite exemplaire lui vaut l'honneur d'être nommé en avril 1949 au commandement du poste de Cho-Toï, une zone particulièrement exposée. Les combats sont rudes et malheureusement Maxime, seul européen à commander une unité indigène, va être victime d'une ignoble trahison.

Son adjudant indigène, de connivence avec le Viet-Minh, lui tend une embuscade le 21 août 1949. Ce dernier, parti en patrouille, feint d'être attaqué. Il envoie un agent de transmission à son chef de poste, Maxime Moscardini qui sans hésiter un instant se lance avec une poignée d'hommes au secours de son groupe qu'il croit en danger. Son unité est décimée. Le tireur du FM (fusil mitrailleur) est tué. Maxime, grièvement blessé d'une balle dans l'abdomen, prend alors la place du tireur et lutte jusqu'à épuisement de ses munitions. Il est finalement lâchement achevé par l'ennemi. C'est ainsi qu'il tombe à 23 ans, mort pour la France.

Presque trois mois plus tard, son corps est rapatrié à Saint-Fargeau et déposé à l'hôtel de ville, transformée en chapelle ardente. Le 15 novembre 1949, jour de ses obsèques, l'église est trop petite pour contenir la foule. Les drapeaux, un groupe de gendarmes font une garde d'honneur autour du cercueil et toutes les personnalités sont présentes. L'inhumation a lieu dans le cimetière de Saint-Fargeau, dont la sépulture se trouve non loin de la chapelle Sainte Anne. Son nom est inscrit sur le monument aux Morts.

Maxime Moscardini fut décoré de la médaille militaire, à titre posthume :

“ MOSCARDINI Maxime-Germain-Albert, Garde Républicain,

2e Légion de Marche de la Garde Républicaine ”.

Le 13 septembre 2014, soit 65 ans plus tard, Saint-Fargeau inaugure une rue à son nom qui devient en même temps le nom de la rue de la gendarmerie actuelle.

“ 1926-1949, Résistant-Gendarme, Mort pour la France en Indochine”.

Par Françoise van Zon-Bourgeois et Françoise Ummenhover

Vie locale

REPRISE DES TRAVAUX DU RU DU BOURDON

Bonne nouvelle ! Après une année 2024 marquée par une météo capricieuse, les travaux de restauration écologique du ru du Bourdon reprennent à Saint-Fargeau. En 2024, seule une partie du chantier avait pu être menée autour du pont du Moulin de l'Arche. Du 16 juin au 11 juillet 2025, les travaux vont se poursuivre entre le pont de la rue des Lions et celui de la rue Sébastien Jobin.

Menée par l'entreprise spécialisée Bongard-Bazot et Fils (BBF), cette opération vise à redonner vie au cours d'eau : création de banquettes minérales et végétalisées, aménagement de seuils pour améliorer la circulation de l'eau et permettre le passage des poissons, notamment près de l'ancienne mairie.

Objectif : Reprendre les fondations et les maçonneries des rives dégradées, restaurer la continuité écologique du ru, améliorer la qualité de l'eau et renforcer la biodiversité locale.

Ces travaux, déclarés d'intérêt général et autorisés par arrêté préfectoral (15 avril 2024), sont réalisés sans frais pour les riverains.

Merci de votre compréhension pendant la durée du chantier, et restons attentifs à notre environnement !



Photo des travaux réalisés en 2024

Vie locale

COLLECTE DE SANG

Toute la matinée du mercredi 13 août, l'Établissement Français du Sang et le Rotary Club de Puisaye Forterre organisent une collecte de sang au centre culturel, Rue Calmette et Guérin, près de la bibliothèque municipale.

Comme toujours, les besoins en période estivale sont importants. Nous comptons sur votre générosité.



FAMILY BUS

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental poursuit ses consultations itinérantes et gratuites dans nos villages.

Le 4ème mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30, sur la place de la mairie de Septfonds, une infirmière et une animatrice reçoivent les futures mamans et les enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi de chaque mois de 9h15 à 12h15, devant le musée de Saint-Fargeau, c'est une sage-femme qui propose de suivre les futures mamans.

Selon vos disponibilités, d'autres points de rendez-vous existent en Puisaye.

Renseignements et prise de rendez-vous au 03.86.44.42.02

FAMILY BUS

des consultations gratuites de puériculture et de sage-femme pour toutes les familles icaunaises

La PMI vous ÉCOUTE et RÉPOND à vos QUESTIONS, vous INFORME et vous CONSEILLE :

Durant la grossesse :

- Entretien Prénatal Précoce (EPP)
- Entretien Post-Natal Précoce (EPNP)
- Accompagnement de grossesse
- Préparation à la naissance
- Consultation contraception

Autour de l'enfant :

- Suivi du développement de l'enfant : mesures, pesées, suivi des vaccinations
- Rythme de vie de l'enfant : sommeil, pleurs, alimentation
- Allaitement/diversification alimentaire
- Accompagnement à la parentalité
- Modes d'accueil : crèches, assistants maternels

Futurs parents & enfants de 0 à 6 ans

SUR RENDEZ-VOUS

03 86 44 42 02
06 87 88 75 90

Téléchargez le calendrier

EN PUISAYE-FORTERRE

1^{ER} VENDREDI DE CHAQUE MOIS
Druges-les-Belles-Fontaines :
9h15-12h Parking de la salle des fêtes
Ouanne :
14h00-16h30 Place du 8 Mai

2^E LUNDI DE CHAQUE MOIS
Treigny : 9h15-12h Parking de la Mairie
Égleny : 14h00-16h30 En face de la Mairie

3^E LUNDI DE CHAQUE MOIS
Saint-Fargeau : 9h15-12h Place des Augustins

3^E MERCREDI DE CHAQUE MOIS
Mézilles : 10h30-12h30 / 13h30-16h30
Cour de la Mairie

4^E MARDI DE CHAQUE MOIS
Champignelles : 9h15-12h Salle associative
Septfonds : 13h45-16h30 Place de la Mairie

Vie locale

AXA PRÉVOYANCE & PATRIMOINE - MARINA PITOT



Le cabinet EIRL Marina PITOT, AXA Prévoyance & Patrimoine, a ouvert ses portes à Saint-Fargeau, début 2024. Spécialisée dans la protection financière, je me tiens à votre disposition pour vous conseiller grâce à mon expertise sur les sujets suivants :

- Optimisation de l'épargne, et des placements (en fonction des objectifs définis et de l'horizon de placement, via l'assurance vie, le plan d'épargne en actions, et de l'épargne court terme) ;
- Banque au quotidien (comptes bancaires, prêts immobiliers, prêts à la consommation) ;
- Optimisation fiscale (FCPI, plan d'épargne retraite, défiscalisation immobilière)
- Étude et optimisation de la transmission du patrimoine (estimation des droits de succession, et préparation de ce sujet) ;
- Complémentaire santé ;
- Prévoyance des indépendants, artisans, commerçants et professions libérales ;
- Pour les entreprises, santé et prévoyance collectives pour les salariés, PEE/PERCO.
-

Je reçois à l'agence, ou me déplace à domicile à votre convenance, sur rendez-vous.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements,
Au plaisir de vous rencontrer,

Marina PITOT

Agent général d'assurance exclusif

AXA Prévoyance & Patrimoine
ORIAS 21 009 190
1 rue de la Porte Marlotte 89170 Saint-Fargeau
Agencea2p.marina.pitot@axa.fr
06.31.90.00.86

Vie locale

LE RELAIS DU CHÂTEAU

Le Relais du Château : une saison estivale bien lancée !

Après un joli début de saison, le Relais du Château entame l'été avec enthousiasme. Situé en plein cœur de Saint-Fargeau, l'hôtel continue d'accueillir groupes, touristes et professionnels dans un cadre chargé d'histoire, alliant authenticité, confort et convivialité.

Côté nouveautés, le bar de l'hôtel sera ouvert tout l'été de 17h à 20h, et même plus selon l'ambiance et les événements du village. L'occasion idéale de profiter d'un verre dans les fauteuils face au bar ou dans la magnifique cour intérieure, un espace intimiste et paisible que beaucoup (re)découvrent avec plaisir.

Le désormais incontournable brunch mensuel est toujours au programme, avec un buffet sucré-salé généreux et local, servi dans une ambiance détendue. Le dernier brunch a eu lieu le dimanche 22 juin, et les dates suivantes, dont celui de Juillet, seront annoncées sur nos réseaux sociaux. Vous pouvez aussi nous écrire ou nous appelez pour en savoir plus.

Ouvert à tous, le Relais du Château s'adresse autant aux clients de l'hôtel qu'aux habitants de Saint-Fargeau et des environs ou même de plus loin, pour partager des moments simples, conviviaux et gourmands au cœur de notre patrimoine local.

Alors à très vite,

Valérie, Anna, Marion, Nadège, Bertrand et Gabriel



INFOS ET RÉSERVATIONS

Le Relais du Château – 6, Promenade du Grillon, 89170 Saint-Fargeau

reservation@relais-du-chateau.fr

03.86.45.56.27 - www.relais-du-chateau.fr

Facebook : @lerelaisduchateau89170

Instagram : @lerelaisduchateau89

Vie locale

FRANCKIE CREP'S



Sur place ou à emporter Réservation au :
1 route de Bonny 06 86 76 66 76
89170 Saint-Fargeau

CONTACT ET INFO

06.86.76.66.76
Ouvert tous les jours

FOOD TRUCKS BOURDON

Deux food trucks gourmands vous attendent à La Calanque !



Cet été, rendez-vous coté Calanque pour faire le plein de saveurs ! Aurélie et Jérémy sont heureux de vous accueillir avec deux food trucks ouverts 7j/7 en juillet et août, et également tous les week-ends et les mercredis en juin, septembre et octobre.

Au menu :

- Burgers maison - Frites croustillantes
- Crêpes et gaufres gourmandes - Glaces à l'italienne
- Différentes variétés de bières à déguster sur place ou à emporter

Que vous soyez en balade, en vacances ou simplement en quête d'un bon repas dans une ambiance décontractée, nos food trucks sont l'arrêt parfait pour vous régaler.

Avec une vue imprenable, une ambiance conviviale, et des produits de qualité, les food trucks coté calanques deviennent le spot gourmand incontournable de l'été (et même un peu avant et après !)

Ouvert tous les jours en juillet/août & les week-ends + mercredis en juin, septembre, octobre

Aurélie et Jérémy

Passionnés de bonne cuisine et de bons moments
Sur place ou à emporter – À très vite !

Vie locale

L'ÉPI BAR



Épicerie de produits locaux et Bar à vin/bières
Itinérant

- Foires et marchés
- Tournées en places de villages
- Évènementiel

Tel: 06.86.25.78.70

Mail: lepibar89@gmail.com

Siège: 2 le vaurimbert 89520 Lainsecq

Siren 528 173 586 . RCS . Auxerre

Mon enseigne, L'ÉpiBar du terroir, dans le but d'apporter un service de proximité, de convivialité et de partage sur les places de villages, foires et marchés, véhiculera un bar à vins et bières couplé à une épicerie de produits locaux et régionaux en vrac.

Pour la partie Bar, je propose une sélection de vins blancs, rouges et rosés exclusivement de Bourgogne et Sancerrois servis au verre ainsi qu'une gamme de bières artisanales en pression et bouteilles. Je propose également des cafés thés et chocolat, ainsi qu'une grande variété de boissons sans alcool. Pour accompagner tout cela, des planches apéritives de produits régionaux seront disponibles.

Pour la partie épicerie, dans un souci de qualité et d'écologie, la distribution en vrac des produits de producteurs locaux et régionaux a été retenue. En effet, la promotion de nos producteurs locaux, du circuit court et de notre terroir est une priorité pour l'ÉpiBar. Le vrac permet également de réduire de manière considérable l'utilisation d'emballages inutiles et de permettre aux clients de ne prendre que le strict nécessaire de produits afin d'éviter un maximum de gaspillage alimentaire.

- Une variété de 8 produits de fruits et légumes du moment seront sur l'étal du véhicule.
- Une gamme de pâtes artisanales, lentilles, cerneaux de noix et divers produits secs sera en silos de distribution.
- Diverses huiles (noix, noisette et colza) seront disponibles en vrac également ainsi que des moutardes IGP.
- Une sélection de différentes farines d'un très bon producteur bio de Saint Fargeau.
- Quelques conserves de miel et confitures artisanales.

Emmanuel OLEJNIK

L'ÉpiBar du terroir.

Vie locale

LA COLONIE DU BOURDON VIVA



La Colonie du Bourdon est conçue pour s'adapter parfaitement à l'accueil d'enfants et d'adultes à l'occasion de séjours pour des scolaires, des colonies de vacances et d'évènements types séminaires, anniversaires et réunions familiales.



VIVA rénove depuis 2004 ce site composé de deux grands bâtiments afin d'accueillir au mieux enfants et adultes. Le centre dispose d'une capacité de 110 couchages pouvant ainsi accueillir de grands groupes. Les chambres composées de 3 à 5 lits sont toutes équipées de lavabos. Les douches et WC sont à proximité immédiate dans le couloir. Les 2 grandes salles d'activités et la salle à manger donnent plein sud sur le lac et sa digue. La cuisine est entièrement équipée et fonctionnelle afin de préparer agréablement les repas.

Le + de ce centre ? Son extérieur clos et face au lac du Bourdon permettant ainsi aux enfants d'en profiter en toute sécurité.

Qui accueille-t-on ? Un lieu qui accueille hors vacances scolaires des écoles venant visiter principalement le chantier médiéval de GUEDELON, des familles pour des réunions familiales, des entreprises pour des séminaires mais également des particuliers pour des fêtes d'anniversaire. Pendant les vacances scolaires, nous organisons des séjours de vacances avec nos équipes d'encadrement.

La petite info ? Cela fait maintenant 2 ans que VIVA accueille sur le centre les élèves de l'école maternelle de Saint-Fargeau pour leur séjour de fin d'année.

QUI EST VIVA ?

VIVA propose à vos enfants des colos extraordinaires depuis 1985 (printemps, été, automne, hiver) pour qu'ils s'amuse, prennent plaisir, se fassent plein d'amis, et ce, dans une atmosphère chaleureuse et joyeuse. Fort d'une expérience de près de 40 ans dans les vacances pour enfants, nos équipes veillent à l'équilibre des programmes. Ainsi les petits comme les grands peuvent se défouler, jouer, rigoler dans la complicité, mais aussi se reposer dans des moments calmes ou lors des quartiers libres : ski, snowboard, équitation, multi-activités, sports, Anglais, bord de mer, surf, séjour à l'étranger... il y en a pour toutes les envies !

CONTACTS ET INFOS

Visite virtuelle du centre [ICI](#)

07.86.20.53.45 - <https://www.vacances-viva.com>

coordinationstfargeau@vacances-viva.com

Vie locale

LES PETITES COCOTTES



CONTACT ET INFO

03.86.74.08.07
Fermé mercredi soir et
dimanche

100% PROPRETÉ



ANNONCE AURÉLIE TAXI



Bonne nouvelle pour les habitants de Saint-Fargeau et des environs ! Un nouveau taxi arrive en ville pour faciliter tous vos déplacements : Aurélie, votre chauffeur de confiance, met à profit ses 8 années d'expérience dans le métier pour vous accompagner où vous voulez, quand vous voulez – et pas seulement pour les personnes !

Basée à Saint-Fargeau, Aurélie vous propose un service de transport fiable, ponctuel et convivial, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Des prestations complètes :

- Transport de personnes toutes distances (rendez-vous, courses, trajets professionnels, etc.)
- Transport de colis et plis urgents, en toute discrétion et avec soin
- Prise en charge à domicile, en gare ou sur votre lieu de travail
- Service disponible 7j/7 sur réservation
- Confort, sécurité et accueil chaleureux garantis

Avec l'arrivée d'Aurélie Taxi, Saint-Fargeau bénéficie d'un service de mobilité de proximité, souple et réactif, assuré par une professionnelle expérimentée et à l'écoute.

Agenda

FÊTE DU CHEVAL

Dimanche 06 Juillet



RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE

Les 10, 11, 12 et 13 Juillet

50ème anniversaire du jumelage Hermeskeil, Saint-Fargeau
Un jumelage entre Saint-Fargeau et Hermeskeil en Rhénanie Palatinat, a été conclu en 1974 pour créer des liens amicaux entre les familles et les associations.

En 2024, à l'occasion du 50ème anniversaire, Saint-Fargeau a reçu une importante délégation allemande ainsi que 33 musiciens de la Stadtkapelle, dont le concert dans l'église de Saint-Fargeau, suivi par l'harmonie Bléneau Saint-Fargeau, a eu un grand succès.

Les 10, 11, 12 et 13 juillet, à notre tour de nous rendre à Hermeskeil pour renouveler notre accord de partenariat entre nos 2 villes, avec un nouveau maire à Hermeskeil et un nouveau président du jumelage à Saint-Fargeau.

Une visite de THW, organisme de protection civile et de secours en cas de catastrophe de la République Fédérale Allemande, ainsi qu'une rencontre avec une association ornithologique, sont programmées. Ce sera avec beaucoup de plaisir que nous retrouverons nos amis allemands, pour vivre ces moments privilégiés.

LE CHEVALIER DES DAMES

Vendredi 4, 5 et 11 Juillet



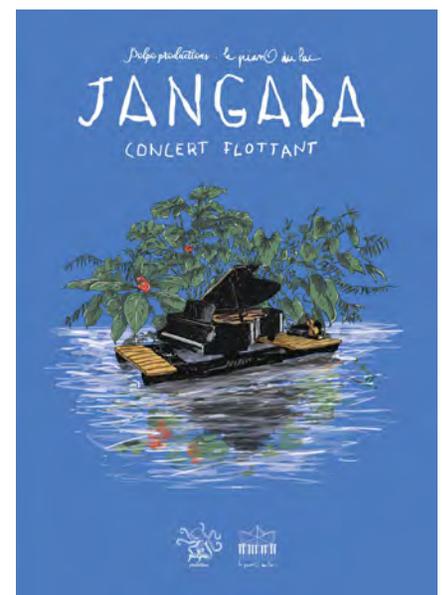
VIDE-GRENIER ET FEU D'ARTIFICE À SEPTFONDS

Dimanche 13 Juillet



PIANO DU LAC

Dimanche 20 Juillet



Agenda

LES ESTIVALES Du 14 au 24 Août



estivales de Puisaye 23^{ème} édition
du 14 au 24 août 2025
Concerts - Opéra - Stage de Chant

Soutenez les Estivales !
Vous souhaitez aider et soutenir votre festival : devenez Amis des Estivales !
L'association des Amis des Estivales regroupe les donateurs particuliers qui souhaitent apporter leur soutien aux Estivales de Puisaye.
Plusieurs catégories de dons défiscalisables sont proposées à partir de 120 €, chacune donnant le droit à des avantages spécifiques, allant du placement privilégié aux concerts jusqu'à l'invitation à un concert privé et à la rencontre des artistes.
Chaque année, l'association des Amis s'agrandit, se réjouit de se retrouver et de se réunir avant ou après les concerts pour converser avec les artistes autour d'un verre.
Pour contacter les Amis : amis@estivales-puisaye.com

Stage de chant choral
La Petite messe solennelle de Gioachino Rossini (version orchestrale)
Sophie Chia, direction du 14 au 24 août 2025 à Champagnelles
Renseignements : estivales-puisaye.com

INFOS & RÉSERVATIONS
www.estivales-puisaye.com

Renseignements : 03 86 45 18 13
reservations@estivales-puisaye.com

Programme du 14 au 24 août 2025

Jeu 14 août, 20 h 30, samedi 16 août 20 h 30, dimanche 17 août 15 h 30
Centre de Rencontre de Champagnelles
Les Brigands - Opéra-bouffe de Jacques Offenbach
Des brigands en quête d'un nouveau coup, une délégation espagnole, un gros magot, un caissier pas très honnête, des carabiniers qui arrivent toujours trop tard : les rebondissements sont si nombreux qu'ils rendent l'histoire rocambolesque... Sur un livret enlevé de Meilhac et Halévy, le génie de l'opéra bouffe livre un petit bijou de drôlerie qui vient brocarder les milieux financiers du Second Empire.
Avec La Maîtrise Saint-Louis de Gonzague de Paris et les solistes des Estivales (Avec M. Septier, S. Brochard, M.L. Germain, A. Fornaciari, L. Gady, A. Pollet-Bourdauou, T. Suarez...)
Philippe Brocard, direction musicale et mise en scène Cléo Ben Lahcène, scénographie et costumes
Cat.1 | PT 28 € | TR 23 € | • Cat.2 | PT 23 € | TR 17 €

Vendredi 15 août, 20 h 30 - Église de Toucy
Musique sacrée - Maîtrise Saint-Louis de Gonzague de Paris
Laudate Pueri de Vivaldi, Stabat Mater de Pergolèse, « Miserere » pour soprano et cordes de Gousseau (création mondiale)
Servane Brochard, soprano
Maîtrise Saint-Louis de Gonzague de Paris Orchestre Camerata Bohemiana de Prague
Sophie Chia, direction
Cat.1 | PT 28 € | TR 23 € | • Cat.2 | PT 23 € | TR 17 €

Samedi 16 août, 17 h 00 - Église d'Aillant-sur-Milleron
Musique de chambre - « Le silence de la forêt »
Un voyage au-delà des cimes, où la nature et la mélodie fusionnent, révélant une exploration émotionnelle profonde.
Chanson de matin d'Elgar, Papillon de Fauré, L'oiseau prophète de Schumann, Waldesruhe de Dvorak, Dans l'antre du roi de la montagne de Grieg...
Olivia Gay, violoncelle Aurélien Pontier, piano
Cat. unique | PT 25 € | TR 19 €

Dimanche 17 août, 20 h 30 - Château de Saint Fargeau
Une soirée au château - « Une diva corse au château »
« Cantu intimu » : les plus belles mélodies corses traditionnelles et contemporaines, des berceuses pleines de mystère aux chants d'amour les plus vibrants...
Dances roumaines de Bartok, Danses hongroises de Brahms, Danses slaves de Dvorak
Amélie Titti, soprano Orchestre Camerata Bohemiana de Prague
Cat.1 | PT 28 € | TR 23 € | • Cat.2 | PT 23 € | TR 17 €

Mardi 19 août, 17 h 00 - Église de Charny
Musique de chambre - « Raconte-moi Schumann ! »
Au fil des mouvements, le public est invité à entrer dans les coulisses d'une de ses œuvres majeures, son quintette pour piano et cordes en mi bémol majeur, par la mise en lumière de certains thèmes, de leur construction, des symboles qui s'y réfèrent, du contexte historique...
Un spectacle qui entraîne petits et grands au cœur de ce chef d'œuvre du romantisme.
Vincent Bernardon & Estelle Hiron, violons Sophie Piat, alto Emmanuelle Lamarre, violoncelle Félix Dalban-Moreynas, piano Sophie d'Orgeval, comédienne-récitante
Cat. unique | PT 25 € | TR 19 €

Messes animées par les Estivales :
Église de Malicorne - Vendredi 15 août et dimanche 17 août à 10h (radiodiffusées sur France Culture)
Cathédrale d'Auxerre - Dimanche 24 août à 11h

Mercredi 20 août, 20 h 30 - Église de Saint-Sauveur-en-Puisaye
Grand concert symphonique
Symphonie n°7 en la majeur de Beethoven, Tsigane de Ravel
Les Hébrides de Mendelssohn, Rhapsodie pour violon et orchestre n°1 de Bartok,
Gaëtane Prouvost, violon
Orchestre Symphonique des Estivales de Puisaye
Rémi Gousseau, direction
Cat.1 | PT 28 € | TR 23 € | • Cat.2 | PT 23 € | TR 17 €

Jeu 21 août, 20 h 30 - Église de Sommeceaise
Concert - Philharmonic Jazz Trio
Dans la lignée des travaux de Jacques Loussier et Claude Bolling, le Philharmonic Jazz Trio traque l'évidence de la fusion de la musique classique et du jazz. Le célèbre trio explore les pages les plus célèbres de ces deux esthétiques à travers citations, improvisations, thème et variations. La Marche Turque de Mozart, la Sérénade de Schubert, les Préludes de Chopin ou encore le Réve d'Amour de Liszt font partie des pièces « revisitées ».
Stefano Maghenzani, piano Jacques Marmoud, guitare David Andrews, contrebasse
Cat. unique | PT 25 € | TR 19 €

Vendredi 22 août, 20 h 30 - Église de Saint-Aubin-Château-Neuf
Récital - « En tournée avec la mezzo-soprano Marie Gautrot »
Embarquez avec la mezzo-soprano française la plus en vogue de notre temps, dans une tournée qui vous fera découvrir les plus beaux airs et les plus belles mélodies du répertoire, des fjords de Norvège au tango argentin, en passant par les valse autrichiennes de Strauss... (mélodies de Haendel, Strauss, Purcell, Rachmaninov, Bellini, Piazzolla, Bizet...)
Marie Gautrot, mezzo-soprano Frédéric Rouillon, piano
Cat.1 | PT 25 € | TR 19 € | • Cat.2 | PT 20 € | TR 16 €

Samedi 23 août, 20 h 30 - Espace des Étangs de Nogent-sur-Vernisson
Spectacle musical - « Opéra'tour - le lyrique autrement »
Avez-vous remarqué qu'on parle toujours du « ténor du barreau » et jamais du « baryton du barreau » ? D'où vient cette fascination pour la voix de ténor ? Et pourquoi le baryton a toujours les rôles de méchants dans les opéras ? Opéra'tour est justement l'histoire d'une amitié entre deux rivaux, amoureux de l'opéra et qui vont tout faire pour se démarquer... Et si Rigoletto avait été interprété par le King Elvis ? Et si Roméo était né en Jamaïque ? Et quel serait le Don Juan des temps modernes ? Un véritable voyage à travers les styles musicaux !
Philippe Brocard, piano-baryton Mathieu Septier, ténor
Gilles Safari, guitare-ténor Nicolas Brocard, percussions
Cat.1 | PT 25 € | TR 19 € | • Cat.2 | PT 20 € | TR 16 €

Dimanche 24 août, 15 h 30 - Cathédrale d'Auxerre
Concert de clôture des Estivales
Le Boléro de Ravel
La petite messe solennelle de Rossini
Julia Knecht, soprano Yete Queiroz, mezzo-soprano
Constantin Goubet, ténor Florian Bisbrouck, baryton-basse
Maîtrise Saint-Louis de Gonzague de Paris
Chœur de l'Académie des Estivales de Puisaye (Sophie Chia, direction)
Orchestre Symphonique des Estivales de Puisaye
Rémi Gousseau, direction
Cat.1 | PT 30 € | TR 24 € | • Cat.2 | PT 24 € | TR 18 € | • Cat.3^{SA} | PT 15 € | TR 10 €

Précisions tarif :
PT : plein tarif
TR : tarif réduit
Autres tarifs pour tous les concerts :
-18 ans : tarif unique 10 €
-12 ans : gratuit (sous conditions)
Cat.2¹ : places à visibilité réduite ou très réduite
Cat.3¹ : places sans visibilité

Agenda

VIDE GRENIER ST FARGEAU Dimanche 31 Août



CONCERT IRISH COFFEE TRIO

Samedi 29 Novembre 2025

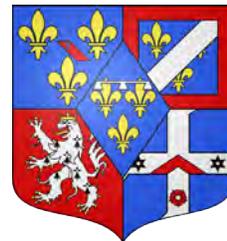
Concert « **Passeport pour l'Irlande** »,
musiques traditionnelles irlandaises,
avec le groupe Irish Coffee Trio



FÊTE DES ASSOCIATIONS

Septembre 2025

L'évènement aura lieu
au Gymnase de Saint-
Fargeau.



2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale

PROGRAMME

- Pôle Santé
- Développement local
- Vie communale et sociale
- Réhabilitation et valorisation énergétique.

ÉTAT DES LIEUX

• 17 MARS 2020 : ÉLECTIONS MUNICIPALES avec 2 listes :

1. « AUJOURD'HUI, C'EST DEMAIN », conduite par Jean Joumier (4 sièges),
2. « CONSTRUISONS L'AVENIR, MAINTENANT », conduite par Dominique Charpentier (15 sièges).

• 17 MARS 2020 : PREMIER CONFINEMENT lié à la pandémie COVID 19

Jean Joumier reste maire pendant cette période.

• MAI 2020 : ENTREE EN FONCTION À LA MAIRIE

Démission en chaîne des colistiers de la liste menée par Jean Joumier.

Aucune transmission des dossiers en cours et à venir.

Ce manque de transmission sera aggravé par le décès et la démission de plusieurs agents administratifs.

ACTIONS

CHANTIERS RÉALISÉS

• TOITURE DE L'ÉGLISE

Reprise du chantier (3^e tranche) avec son lot de surprises, notamment la non-conformité de l'échafaudage et une importante partie non prévue.

• RUE RAYMOND GUEREMY

Reprise du dossier qui comportait principalement la réfection du revêtement.

Un complément d'études a montré la vétusté des réseaux enterrés et la nécessité d'une refonte globale de ces réseaux (eau potable, assainissement, pluviales,...).

De plus, un programme de végétalisation des trottoirs en partenariat avec les riverains a été lancé.

• MAIRIE

Nous avons regretté que la Communauté de Communes (ComCom) envisage de s'installer dans un bâtiment à construire en périphérie de Saint-Fargeau, plutôt qu'en centre-ville. En effet, certains bâtiments municipaux étaient peu ou mal occupés et surtout en train de se dégrader. C'était le cas de la mairie dont certains planchers s'étaient effondrés obligeant les occupants à quitter les lieux.

Désireux de ne pas voir le centre-ville se vider et soucieux de ne pas construire inutilement, nous avons mené en interne une étude de faisabilité en transposant le programme de locaux envisagés par la ComCom dans le bâtiment de la mairie.

Cette étude a permis de démontrer que le bâtiment existant était suffisamment grand pour accueillir tous ses services, sans avoir recours à une nouvelle construction.

Elle a été présentée à la ComCom qui a spontanément accepté l'idée.

Pour autant il était urgent de trouver un nouveau lieu pour la mairie qui occupait ce bâtiment surdimensionné. Le choix s'est naturellement porté sur l'ancienne école des filles, fermée depuis 1976, créant ainsi un centre administratif en cœur de ville.

2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale

Le bâtiment était quasi vacant hormis le stockage anarchique d'archives, d'objets divers en cours d'oubli et d'abandon, comme le bâtiment lui-même.

Il restait un point à résoudre : il ne comportait pas de surface suffisante pour y implanter la salle du conseil, la salle des mariages et le bureau de vote.

L'idée a été de mutualiser la salle du rez-de-chaussée du Musée de l'Aventure du Son pour y implanter ces espaces fondamentaux de la vie municipale, créant ainsi une économie d'usages.

• **MUSÉE**

L'aménagement du musée a été repensé, d'abord par la mutualisation de la grande salle avec la mairie et ensuite, pour que la magnifique collection léguée à la commune par Monsieur Nogues soit réappropriée par les Fargeaulais pour qui l'accès est désormais gratuit.

Une grande campagne d'entretien et de réparation des instruments a été entreprise et il est aujourd'hui possible de les entendre jouer.

Conformément aux obligations muséales, le récolement de l'inventaire a été mis à jour, ce qui a représenté plusieurs mois de travail par une personne spécialisée.

• **GYMNASE**

De nombreuses fuites provenant de la toiture du gymnase et du dojo ont été constatées et la nécessité de refaire cette toiture s'est avérée indispensable.

Par obligation du décret tertiaire (isolation des bâtiments de plus de 1 000 m² afin de diminuer de 40 % la consommation énergétique), il a été procédé à la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment (toiture, murs périphériques, menuiseries extérieures).

Les peintures et l'éclairage ont également été refaits.

• **IMMEUBLE RUE DES LIONS**

La commune a fait l'acquisition du bâtiment occupé au rez-de-chaussée par Monsieur Butt jusqu'à son départ en retraite. Il avait été projeté pour dynamiser la rue des Lions d'y implanter deux commerces, une boucherie et un magasin de produits de producteurs locaux.

Malheureusement, après de longs mois d'études, les personnes intéressées ont fait faux bond. Une recherche active sur le devenir de ce bâtiment se poursuit pour autant.

• **RESTOS DU CŒUR**

Les Restos du Cœur étaient installés dans des locaux vétustes et presque insalubres. Ils ont été emménagés dans l'ancienne mini-crèche entièrement refaite après un incendie.

Les enfants avaient été replacés dans une crèche provisoire au Boisgelin.

• **CRÈCHE**

A la suite de l'incendie de la mini-crèche, au reclassement des enfants et à l'augmentation des candidats, le projet d'une nouvelle crèche a été lancé. Elle sera implantée à proximité du groupe scolaire sur un terrain jouxtant l'IME.

La compétence en revient à la ComCom, qui doit très prochainement annoncer des mesures concrètes.

• **GARDERIE**

A la suite de la vacance d'une habitation appartenant à la commune et située à proximité du groupe scolaire, celle-ci a été reprise et aménagée en garderie pour accueillir les enfants après l'école.

2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale

• CABINET MÉDICAL

Après de nombreux mois, les dentistes pressentis pour leur installation dans le cabinet précédemment aménagé, ont fait part de l'abandon du projet.

Les locaux ont été réaménagés pour permettre à une équipe de la Maison de Santé de Saint-Amand de tenir des consultations plusieurs fois par semaine.

• PÔLE MÉDICAL

La Santé est de la compétence de la ComCom et non de la Commune.

Néanmoins, nous avons travaillé conjointement avec eux pour élaborer un projet de pôle médical qui sera situé dans le prolongement de l'EHPAD.

L'acquisition de terrains a déjà été effectuée à cet effet en 2024.

Le projet est aujourd'hui entre les mains de la ComCom, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et du Département.

La pénurie de médecins et de dentistes ne favorise pas le déroulement normal de ce dossier.

• CAMPING

Nous avons procédé à une réfection en profondeur du camping de la Calanque. La sécurisation du site a été effectuée au niveau des arbres.

Deux des trois blocs sanitaires ont été entièrement refaits. Le troisième est destiné à l'accueil d'urgence.

Les parcelles ont été redessinées de façon à ce que chacune ait une surface minimale de 100 m².

Il y en a aujourd'hui 100 au lieu de 150 auparavant. Nous avons fait l'acquisition de 9 barrels accueillant 2 personnes et 3 pods en accueillant 4.

Nous avons procédé à l'informatisation et à l'amélioration de l'accueil ainsi qu'à la création d'une petite épicerie de produits de producteurs locaux. De nombreux équipements ludiques ont été mis en place (vélos électriques, jeux divers, boîte à livres...).

La fréquentation du camping évolue d'année en année de façon très positive.

• TOURISME

Nous avons mis en place avec la collaboration de À Chacun Son Chemin les parcours de randonnées autour du lac du Bourdon. Avec Histoire et Patrimoine, nous avons créé le Mystère de la Rivière Rouge et avec la participation de l'Office de Tourisme le Geocaching qui comprend 16 caches sur un parcours de 7 km.

À partir du mois de juillet, la surveillance du lac du Bourdon sera assurée par la Gendarmerie à cheval.

• ENTRETIEN COURANT

Les agents communaux continuent d'entretenir les bâtiments, leurs aménagements et les espaces extérieurs dont un certain nombre de plantations florales pour que chaque habitant se sente bien au sein de sa commune et en soit fier.

Pour tenir compte de l'environnement, le renouvellement des véhicules s'est effectué avec le passage à « l'électrique ».

• ADRESSAGE

Nous avons procédé, conformément à la loi, à la réfection de l'adressage. Ce travail a été effectué avec la participation de la Poste et de l'association Histoire et Patrimoine pour la qualification du nom des rues et des ponts.

• ESPACE JEAN D'ORMESSON

Nous avons procédé à la réfection de la toiture de la grange à pan de bois située sur ce terrain dont l'entretien de la végétation a été assuré. Des arbres ont été plantés et la bordure du ru remise en état.

Le traitement des abords est en cours d'étude.

2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale

• DIVERS

Pavage de la placette le long du ru du Bourdon sous le petit pont.

Racks à vélos.

Bornage des trottoirs rue des Lions.

Assainissement rue du Bourdon.

Boîtes à livres.

Ateliers « Bien vieillir » pour les Seniors

Végétalisation des allées du cimetière.

CHANTIERS EN COURS

• CHAUFFERIE BOIS

Le chantier de la chaufferie bois vient de commencer entre les locaux du pôle technique et le magasin Bil. Elle sera principalement alimentée par les Bois de Bailly, propriété de la Commune et fournira les calories nécessaires à la production d'eau chaude et au chauffage de l'EHPAD, de la mairie, de la ComCom, des locaux annexes de la mairie...

• LAVOIR DES AUGUSTINS

Parallèlement aux travaux en cours sur les rives du ru du Bourdon, le lavoir des Augustins est en réfection (charpente, toiture et pavage).

• LAVOIR SAINT-PIERRE À SEPTFONDS

Les travaux de réfection de l'ensemble du lavoir sont commandés et doivent démarrer incessamment.

• LOCAUX POUR FRANCE SERVICE

D'anciens logements de l'opération Cœur de Village, aujourd'hui désaffectés, vont être réaménagés pour accueillir l'Agence France Service, antenne administrative et sociale dépendant du Département.

• LOCAUX POUR L'ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'ancienne gendarmerie ou l'ancienne prison (selon certains) va être réaménagée de façon à accueillir l'Association Histoire et Patrimoine de Saint-Fargeau avec toutes les archives qu'elle réunit sur Saint-Fargeau.

Une partie du bâtiment sera réservée aux archives administratives de la Commune.

• ÉTUDES

Nous nous sommes très vite rapprochés du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) afin d'analyser, avec le recul extérieur nécessaire d'un œil neuf, la cohérence du tissu urbain.

Nous avons également établi un inventaire du patrimoine immobilier de la commune et de son affectation. Celle-ci est changeante : départ de la Trésorerie, départ de la Poste...

• PLAN - GUIDE

Etude avec un bureau spécialisé du traitement des entrées de ville, de l'aménagement du centre-ville, de son contournement, du parcours de l'eau (Ru du Bourdon).

• CINÉMA DU BOISGELIN

Une étude a été menée en partenariat avec le CNC (Centre national du Cinéma) afin de réhabiliter la salle de cinéma du Boisgelin.

Le projet continuera d'accueillir la troupe de théâtre Le Picoussiau. Une salle polyvalente complétera l'ensemble permettant d'accueillir plusieurs activités.

La proximité du collège et des écoles contribue à l'intérêt de ce projet.

2020-2025 : Bilan de l'équipe municipale

• RESTAURATION DU COLLÈGE

La modification de la répartition des élèves de Saint Fargeau et des communes voisines a pour conséquence, entre autres, de constater un gros problème au niveau de la restauration.

En effet, les cuisines et les réfectoires ne sont plus adaptés au nombre d'utilisateurs, enfants de la maternelle, de la primaire et du collège ainsi que ceux de l'IME.

Un projet est en cours d'élaboration conjointement avec le Département pour un nouvel ensemble cuisines/réfectoires autour du bâtiment Orange en cours de désaffectation et situé à proximité immédiate du groupe scolaire.

• CHAPELLE SAINTE-ANNE

Une étude technique de la restauration de la Chapelle Sainte Anne a été menée par un architecte du patrimoine.

Le coût estimatif des travaux (450 000 €) et les difficultés de financement font remettre à plus tard les interventions nécessaires.

L'étude de la mise en place d'une protection provisoire est en cours afin d'éviter l'aggravation des dégradations.

VIE DE LA COMMUNE

• PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PERSONNEL TECHNIQUE

Nous avons dû recruter de nouveaux agents administratifs à la suite de décès et démissions.

La tâche en fut plus difficile pour les agents en place dans la mesure où il a été nécessaire de procéder à la mise en conformité de la comptabilité communale, au traitement des archives en liaison avec le Département, à la création des fiches de poste pour chacun des employés.

Il a également fallu régulariser le contrat et le statut de chacun des employés en établissant son RIFSEEP, régime indemnitaire qui aurait dû être mis en place en 2018.

Il a été également mis en place une assurance complémentaire.

Les conditions de travail du personnel administratif se sont notablement améliorées dans les nouveaux bureaux.

L'accueil du public est plus chaleureux. Il a été complété par l'agence postale.

Dans le cadre de la création de la chaufferie bois, les locaux du pôle technique sont en remaniement. Les locaux du personnel technique font partie de cette étude.

• LES ÉCOLES

Les écoles ont vu la création de deux nouvelles classes orchestres. Il a été mis en place le logiciel de gestion de la cantine et de la garderie.

Les abords ont été assainis et l'accès au gymnase a été facilité.

• VIE DE LA COMMUNE

Nous avons procédé à la rénovation du site Internet et de FaceBook, à la mise en place de PanneauPocket, à la refonte du Bulletin Municipal.

Nous avons créé le Marché de Noël (65 exposants en 2024), le Marché des Producteurs,

La Fête des Associations...

Nous avons reçu la Flamme Olympique le 11 juillet 2024.

Nous avons reçu nos amis de Hermeskeil pour fêter le cinquantième anniversaire du jumelage et cette année une délégation part prochainement en Allemagne.

Coté musical, nous avons accueilli le Festival Mammouth, la Guinguette et Electrogreen ainsi que le Piano sur l'eau.

Par ailleurs, nous avons obtenu le label « Cités de Caractère ».

Synthèse des réunions du conseil municipal

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'ordre du jour était le suivant :

1. Mise en place du « RIFSEEP »
2. Règlement du marché hebdomadaire
3. Tarifs 2025 des emplacements du marché
4. Règlement de la cantine avec le logiciel PARASCOL
5. Augmentation du tarif de la restauration scolaire au 1er janvier 2025
6. Paiement des heures de nuitées lors des voyages scolaires
7. Demande de subvention école élémentaire pour classe de neige
8. Demande de subvention école maternelle élèves moyenne section
9. Convention pour interdiction de fumer autour des écoles
10. Emploi du temps des agents annualisés
11. Nominations et indemnités des agents en charge du recensement 2025
12. Convention financière avec le SDEY
13. Zonage des eaux pluviales Saint-Fargeau/Septfonds
14. Zonage du réseau d'assainissement Saint-Fargeau/Septfonds
15. Zonage bassin alimentation de captage
16. Fixation des tarifs redevance de l'eau
17. Fixation des tarifs redevance de l'assainissement
18. Tarifs des emplacements du camping pour 2025
19. Convention de mise à disposition d'un terrain communal parcelle D 335 pour activité commerciale saisonnière
20. Convention de mise à disposition d'un local situé au 3 rue Calmette Guérin à Saint-Fargeau à destination des Restos du Cœur
21. Nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

22. Demande de valorisation des certificats d'énergie
23. L'adhésion numérique à la plateforme ARNIA
24. Décision modificative n° 3 - budget camping
25. Décision modificative n°4 - budget commune
26. Convention avec l'ATD (Agence Technique Départementale) concernant la restauration scolaire dans le bâtiment « France Télécom »
27. Convention avec l'ATD concernant la restauration, l'extension du cinéma Boisgelin et création d'une chaufferie biomasse

La délibération concernant le règlement du marché hebdomadaire (2) ainsi que la délibération concernant les tarifs 2025 des emplacements du marché (3) sont ajournées.

Synthèse des réunions du conseil municipal

1. Afin de se mettre en conformité réglementaire sur le régime indemnitaire de la commune de Saint-Fargeau tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) par instauration de l'indemnité de fonction, des sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) le conseil municipal adopte le nouveau régime indemnitaire composé de :

- **IFSE** : l'indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et sa son expérience professionnelle,
- **CIA** : le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

4. Règlement de la cantine avec le logiciel PARASCOL

Monsieur le Maire rappelle que le collège de Puisaye accueille, dans le cadre d'une convention d'hébergement, les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire Michel Lepeletier au sein de son service de restauration scolaire.

Il ajoute que le conseil départemental de l'Yonne décide chaque année des tarifs de ses services de restauration scolaire et qu'il convient pour la commune de suivre l'évolution des prix de cette prestation en modifiant le tarif facturé aux parents d'élèves des écoles.

Considérant que le tarif actuel de la cantine scolaire est fixé à 3,90 € par repas, selon les analyses financières, le tarif réel devrait s'élever à 9 € par repas, en tenant compte de l'ensemble des charges (nourriture, encadrement, entretien, etc.),

pour prendre en compte l'augmentation des coûts et afin d'assurer un financement pérenne du service, il est proposé de procéder à une augmentation progressive du tarif de la cantine, à compter du 1er janvier 2025 soit 4,20 €.

Pour les familles ne pré-réservant pas les repas, pour encourager la gestion anticipée des repas et mieux organiser le service de cantine, un tarif de 4,40 euros sera appliqué de sorte de limiter également les interventions encore trop nombreuses du Trésor Public pour le recouvrement des sommes dues.

6. Paiement des heures de nuitées lors des voyages scolaires

Dans le cadre des voyages scolaires, certains agents (enseignants, surveillants, etc.) sont amenés à accompagner les élèves en dehors des horaires de travail habituels. Cette mission peut entraîner des heures de nuitée, pour assurer une juste rémunération des agents pour leur engagement et leur disponibilité, étant amenés à travailler en dehors des horaires de service classiques, en conformité avec les règles applicables à la rémunération des agents publics un taux de rémunération spécifique pour ces heures de nuitée. Le conseil municipal approuve l'attribution aux agents pouvant y prétendre, le versement d'indemnités selon le nombre d'heures réelles effectuées.

7. Demande de subvention école élémentaire pour classe de neige

Une subvention de 9 500€ sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Lepeletier de Saint-Fargeau, (soit 380.00€ par élève pour 25 élèves) pour le voyage en classe de neige en Haute-Savoie durant le mois de mars 2025 pour les élèves de CM2 et d'ULIS.

Synthèse des réunions du conseil municipal

8. Demande de subvention école maternelle élèves moyenne section

Une subvention de 1 273€ sera versée à l'École Maternelle de Saint-Fargeau pour un séjour du 4 au 6 juin 2025 au Centre Equestre des Grilles, au parc de Boutissaint et à la Colonie du Bourdon VIVA pour 19 élèves pour la classe de moyenne section.

9. Convention pour interdiction de fumer autour des écoles

Afin de renforcer la prévention contre le tabagisme, une interdiction de fumer autour des établissements scolaires (maternelle, école élémentaire, IME, collège et garderie) pour protéger la santé des élèves et garantir un environnement sain aux abords des écoles sera mise en place après étude concertée avec la direction des établissements scolaires pour délimiter les zones concernées.

10. Emploi du temps des agents annualisés

Il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires de travail des adjoints techniques territoriaux, du pôle scolaire, permanent à temps non complet afin d'ajuster les horaires de travail pour mieux répartir la charge de travail entre les agents du pôle scolaire et pour garantir une gestion plus efficace du service.

Le conseil municipal valide les modifications de temps de travail comme suit :

- pour le poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial du pôle scolaire de le passer de 29,98 heures hebdomadaires à 30,67 heures hebdomadaires
- pour le poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe du pôle scolaire de le passer de 30,21 heures hebdomadaires à 31,81 heures hebdomadaires
- pour le poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial du pôle scolaire de le passer de 30,21 heures hebdomadaires à 28,99 heures hebdomadaires
- pour le poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial du pôle scolaire de le passer de 24,04 heures hebdomadaires à 23,71 heures hebdomadaires
- pour le poste d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial du pôle scolaire de le passer de 17,08 heures hebdomadaires à 18,93 heures hebdomadaires

11. Nominations et indemnisations de cinq agents en charge du recensement 2025

En vue du recensement 2025, il est nécessaire de créer cinq emplois d'agents recenseurs non-titulaires à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial échelle C1, échelon 1 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Seront recrutés, pour la période du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 en qualité d'agents recenseurs :

- Monsieur Jean-François SISQUAN
- Madame Françoise UMMENHOVER
- Monsieur Thierry TISSERAND
- Madame Christelle MAGNY
- Madame Sandra EL MAJID

La rémunération de ces agents sera calculée sur la base de l'indice brut 367 / indice majoré 366.

12. Convention financière avec le SDEY

Pour la rénovation d'un bâtiment public pour l'aménagement du siège communautaire dans l'ancienne mairie de Saint-Fargeau les luminaires situés autour de la zone, notamment Avenue du Général Leclerc et rue des Écoles ont été mis hors tension. Compte tenu de la complexion de la remise en service, il est nécessaire de faire intervenir le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY).

Synthèse des réunions du conseil municipal

Une avance de 3 171,57€ HT est demandée à la commune pour cette prestation. Cette somme sera ultérieurement remboursée par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

13-14. Zonage des eaux pluviales et zonage du réseau d'assainissement Saint-Fargeau/Septfonds

Il appartient aux communes ou les établissements publics de coopération de délimiter :

- les zones d'assainissement collectif
- les zones relevant de l'assainissement non collectif
- les zones où des mesures doivent être prises pour délimiter l'imperméabilisation des sols
- les installations nécessaires pour assurer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement en cas de pollution

Le bureau d'Etudes BIOS propose une révision de ce zonage comprenant

- des zones de compensation des imperméabilisations nouvelles sur le centre Bourg :
- des zones de compensation des imperméabilisations nouvelles sur les principales zones urbaines :
 - des zones de lutte contre le ruissellement
 - des zones sans restriction

Un commissaire enquêteur sera nommé pour réaliser une enquête publique, visant à approuver les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Délibération n°2024-153

15. Zonage bassin alimentation de captage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la procédure de révision et de mise en conformité des périmètres de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable des habitants de Saint-Fargeau.

Pour réaliser le bornage de la zone des périmètres de protection de captage d'eau. Le périmètre a été établi par le bureau d'étude CPGF-HORIZON et est approuvé par le conseil municipal, avec une prochaine mise à enquête publique de ces zonages.

16. Fixation des tarifs redevance de l'eau

Les différences redevances concernant l'eau, consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif sont décidées par l'agence de l'eau Seine Normandie. Ces redevances sont ensuite répercutées à chaque usager du service public, sous forme d'un supplément au prix du mètre cube vendu.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,46 €/m³ pour l'année 2025 ; le conseil municipal valide l'application de ce montant.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,085 €/m³ pour l'année 2025 ,

Considérant que pour 2025 le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2, le conseil municipal fixe à 0,017 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2025.

17. Fixation des tarifs redevance de l'assainissement

Les différences redevances concernant l'eau, consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif sont décidées par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Synthèse des réunions du conseil municipal

Concernant l'assainissement collectif, le tarif est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station).

Ces redevances sont ensuite répercutées à chaque usager du service public, sous forme d'un supplément au prix du mètre cube assujéti à la redevance assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé le tarif de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,085 €/m³ pour l'année 2025.

Considérant que pour 2025 le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,3, le conseil municipal fixe à 0,027 €/m³ la contre-valeur correspondant à la «redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube assaini.

18. Tarifs des emplacements du camping pour en vigueur pour 2025

	Prix TTC par nuitée	TVA
Emplacement deux personnes + 1 véhicule	13.00 €	10%
Emplacement une personne + 1 véhicule	9.00 €	10%
Électricité 10 ampères	5.00 €	10%

	Nuitée basse	Semaine basse	Semaine haute	TVA
	Saison TTC			
Mobil-home 6/8 places	60€	420€	490€	10%
Mobil-home 4/6 places	50€	330€	400%	10%

Location des barrels :

Basse saison	45 €/ nuit en semaine 50 €/ nuit week-end et jours fériés
Haute saison	55 €/ nuit en semaine 60 €/ nuit week-end et jours fériés
Service petit-déjeuner	9 €/ personne

19. Convention de mise à disposition d'un terrain communal parcelle D 335 pour activité commerciale saisonnière

Une convention de mise à disposition du terrain communal situé parcelle D 335 (à côté de la friterie) pour l'exploitation d'un food truck, comprenant deux remorques :

- Une remorque pour la vente de produits salés (burgers) ;
- Une remorque pour la vente de produits sucrés (gaufres, crêpes).

Pour activité saisonnière du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025 est établi.

Synthèse des réunions du conseil municipal

Conditions d'installation :

- L'électricité nécessaire au fonctionnement du food truck sera prise en charge par l'exploitant du food truck.
- Le coût de la location du terrain est proposé à 100 € par mois pour la période du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025 soit 6 mois.
- Il est également convenu qu'une autre activité commerciale pourrait être exercée sur cet emplacement, sous réserve d'accord préalable de la commune. Il est précisé que si une autre personne s'installe à cet emplacement durant la période, elle devra se brancher sur le compteur d'électricité de Monsieur Jérémy BOUCHE.

20. Convention de mise à disposition d'un local situé au 3 rue Calmette Guérin à Saint-Fargeau à destination des Restos du Cœur

Une convention de mise à disposition à titre gratuit du local communal de 108 m² situé 3 Rue Calmette Guérin à Saint-Fargeau a été proposée le 21 novembre 2024 à l'association « les Restos du Cœur » représentée par Monsieur Bruno FOURNIER, Administrateur délégué.

Ce présent local permettra à l'association de ne plus occuper le précédent local communal sis rue Fontaine Choison devenu insalubre.

21. Nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre compétente en la matière sur l'ensemble de son territoire.

22. Demande de valorisation des certificats d'énergie

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une demande de participation financière par l'intermédiaire du fond de valorisation des certificats d'économie d'énergie pour la chaufferie à bois déchiqueté avec réseau de chaleur. Le Conseil Municipal autorise le maire à rechercher les différents prestataires pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

23. L'adhésion numérique à la plateforme ARNIA

- À compter du 12 décembre 2024, la mairie de Saint-Fargeau adhèrera au Groupement d'Intérêt Public Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle (ARNIA) ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics. : l'adhésion prendra effet à partir du 12 décembre 2024.
- Monsieur Dominique CHARPENTIER, en tant que représentant, siégera au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Richard ORIEUX, en tant que membre suppléant.

24. Décision modificative n° 3 - budget camping

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif 2024 du Camping La Calanque afin de pouvoir régler les dépenses en attente.

Synthèse des réunions du conseil municipal

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
16 / 1641 - emprunt en cours	2 900,00 €	2 900,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement		

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
023 - Virement à la section investissement	2 900,00 €	2 900,00 €
1. 6215 - Personnel affecté par la commune	- 3 800,00 €	
66 / 66111 - Intérêt réglé à l'échéance	900,00 €	

25. Décision modificative n°4 - budget commune

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier le budget principal 2024 afin de pouvoir régler les dépenses en attente.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
10 / 10222 - F.C.T.V.A.		5 000,00 €
021 - virement de la section de fonctionnement		5 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Article	Dépense	Recette
023 - Virement à la section investissement	5 000,00 €	
66 / 66111 - Intérêt réglé à l'échéance	5 000,00 €	

26. Convention avec l'ATD (Agence Technique Départementale) concernant la restauration scolaire dans le bâtiment « France Télécom »

La convention établie par l'Agence Technique Départementale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la restructuration du service de restauration scolaire dans le bâtiment France Télécom est acceptée.

27. Convention avec l'ATD concernant la restauration, l'extension du cinéma Boisgelin et création d'une chaufferie biomasse

La convention établie par l'Agence Technique Départementale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la restauration, à l'extension du cinéma Boisgelin et création d'une chaufferie biomasse est acceptée.

Synthèse des réunions du conseil municipal

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1. Demande de subvention voyage scolaire pour le collège
2. Demande de participation financière voyage scolaire lycée de Toucy
3. Approbation du rapport CLECT 2024
4. Validation du choix des entreprises - marché chaufferie bois
5. Camping - prévision de tarification nouvelles structures
6. Travaux rue Raymond Guérémy - création d'un parking
7. Renouvellement de la convention d'assistance technique assainissement collectif
8. Adhésion à la convention relative à la prise en charge des frais médicaux par le CDG89
9. Camping - ouverture de poste accroissement saisonnier
10. Baignade - ouverture de 2 postes de maitre-nageur
11. Musée du son - ouverture d'un poste accroissement saisonnier
12. Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

13. Remboursement de frais de l'agent coordonnateur chargé du recensement de la population
14. Modification de la délibération n°2024-126 concernant le RIFSEEP
15. Convention de mise à disposition - loyer Guinguette

1. Demande de subvention voyage scolaire pour le collège

Une demande de participation financière est transmise à la Mairie par le Collège de Puisaye de Saint-Fargeau pour un séjour culturel et linguistique en Angleterre du 10 au 15 mars 2025 pour les élèves de 3ème et 4ème ayant choisi l'option anglais.

Le prix du voyage par famille est de 445 €, et neuf élèves, résidant dans la commune, sont concernés par ce voyage, avec un reste à charge de 290,00 € par famille .

La commune prendra en charge la différence de 155 € par élève,

- Le versement de cette aide financière sera effectué directement aux familles, sous réserve que le Collège justifie que l'élève a bien participé au voyage.

2. Demande de participation financière pour un voyage scolaire en Espagne

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une administrée de la commune, Madame BONGIBAULT Aurélie, qui sollicite une participation financière pour le voyage de sa fille, scolarisée à Toucy , sur la période du 16 au 21 février 2025. Le montant du voyage s'élève à 373 euros. Une participation financière de la commune à hauteur de cent trente-trois euros (133,00 €) est accordée pour le financement du voyage scolaire de Lisa OESLICK.

3. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre du 14 novembre 2024 est approuvé.

Synthèse des réunions du conseil municipal

4. Approbation de l'attribution de compensation dérogatoire du rapport CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 570 723 € pour la commune de Saint-Fargeau, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 14 novembre 2024.

5. Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté avec réseau de chaleur – Choix des entreprises de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la construction d'une chaufferie au bois déchiqueté avec réseau de chaleur le 9 décembre 2024. Plusieurs entreprises ont répondu sur les différents lots (désamiantage, démolition, VRD, gros-œuvre, serrurerie, chauffage) et le maître d'œuvre, le bureau d'études PYXAIR a réalisé l'analyse des offres.

Les entreprises ci-dessous ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses sont retenues :

- Lot n°1 – désamiantage : MICHEL SAS **d'un montant de 37 390,00 euros HT**
- Lot n°2 – démolition : MICHEL SAS **d'un montant de 12 610,00 euros HT**
- Lot n°3 – VRD : EURL RTP **d'un montant de 165 975,61 euros HT**
- Lot n°4 – gros-œuvre : MIGENNOISE DE CONSTRUCTION **d'un montant de 199 992, 52 euros HT**
- Lot n°5 – Serrurerie : CONSTRUCTION NOGUES **d'un montant de 140 084,50 euros HT**
- Lot n°6 – chauffage – réseau de chaleur – sous-station – distribution de chaleur danses bâtiments : LTM GROUPE OPERATION **d'un montant de 843 758,30 euros**

6. Camping - prévision de tarification – nouvelles structures

De nouvelles structures bois vont être installées sur le camping (doubles PODS) pouvant accueillir 4 personnes avec un coin cuisine ;

Pendant la période estivale, la location sera fera à la semaine uniquement .

Montant de la location comme suit :

- Tarif par nuit :
 - 80.00 € hors saison
 - 90.00 € week-end et jours fériés
- Tarif par semaine :
 - 560,00 € hors saison
 - 630,00 € en haute saison

7. Travaux rue Raymond Guérémy – création d'un parking

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise Richard BILLAULT pour la création d'un parking rue Raymond Guérémy, durant la belle saison, d'un montant de 45 357,60 € HT, qui pourra bénéficier d'une subvention de 40 %.

8. Renouvellement de la convention relative à l'assistance technique en matière d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention relative à l'assistance technique apportée par le Département de l'Yonne en matière d'assainissement collectif signée le 25 mars 2021 arrive à son terme.

Synthèse des réunions du conseil municipal

Cette convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département – Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) au Maître d'Ouvrage dans le domaine de l'assainissement collectif.

Une nouvelle **convention est conclue au titre de l'année 2025 et se renouvellera par tacite reconduction dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.**

9. Adhésion à la convention relative à la prise en charge des frais médicaux par le CDG 89

La convention de prise en charge, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne, des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme est arrivée à son échéance.

- les honoraires et autres frais résultant des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité
- toutefois le paiement peut être assuré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG89), les modalités de remboursement devront être définies par convention
- par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CDG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens.

Une nouvelle convention prendra effet au lendemain du jour de la délibération pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

10. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

En raison de surcroît de travail au camping municipal la calanque, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (et venir renforcer l'équipe de 2 personnes qui sera recrutée pour assurer les fonctions d'agent d'accueil, de gestion et d'entretien au camping la Calanque) afin d'assurer les missions d'entretien **à temps complet pour une période de 5 mois allant du 01/04/2025 au 31/08/2025 inclus, à temps complet annualisé et à raison de 35/35ème.**

11. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

En raison de la mise en place d'une surveillance de la baignade au Lac du Bourdon à Saint-Fargeau, il y a lieu, de créer deux emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions de surveillance de baignade à temps complet à raison de 35h/35h, pour une période de 2 mois allant du 01/07/2025 au 31/08/2025 inclus, à temps complet et à raison de 35/35ème.

12. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

En raison de surcroît de travail au musée de l'aventure du son, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer l'accueil et la gestion des entrées au musée à temps complet, du 13/03/2025 au 31/08/2025 inclus, à temps complet annualisé et à raison de 35/35ème.

Synthèse des réunions du conseil municipal

13. Remboursement des frais de l'agent coordonnateur chargé du recensement de la population

Madame Martine NICOLAS, coordonnateur pour le recensement de la population de 2025 avait souhaité ne pas percevoir de rémunération pour sa participation au recensement.

Le conseil municipal valide néanmoins le remboursement des frais réels engagés pour sa participation au recensement, à savoir un repas de 13,94 € et des frais kilométriques liés à ses déplacements pour un montant de 128 € (400 km x 0,32 € par km), soit un montant total de 141,94 €.

Pour information, le coût global des 5 agents recenseurs étant resté à la charge de la commune s'élève à 9 470.00 €

14. Modification de la délibération 2024-126 portant sur la mise en conformité règlementaire du régime indemnitaire de la commune de Saint-Fargeau tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RFSEEP) pour instauration de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel CIA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de compléter la délibération 2024-126 en précisant les modalités d'attribution du régime indemnitaire de la commune.

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de :

- IFSE : l'indemnité de fonctions, de sujétions, de l'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et a son expérience professionnelle,
- CIA : le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

15. Convention mise à disposition La Guinguette

Le bail de La Guinguette arrive à son terme et ne pourra pas être renouvelé. Il y aura désormais une convention annuelle renouvelable Cette procédure concerne plusieurs événements à venir :

- **Mammoth Fest** : Manifestation de 3 jours.
- **La Guinguette** : qui n'ayant plus de chapiteau, utilise désormais une petite structure adaptée aux petits groupes.
- **Festikid** : Intervention prévue début juin pour l'école élémentaire (6 et 7 juin 2025), en parallèle avec l'événement Electrogreen.

Les membres du conseil municipal ont débattu sur ce sujet. Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Synthèse des réunions du conseil municipal

SÉANCE DU 12 MARS 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1. Avis sur la vente d'un pavillon par DOMANYS
2. Ouverture d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité
3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial
4. Convention de mise à disposition des parcelles D114 - D117 - D118 - D119 pour l'association Mammouth
5. Convention de mise à disposition de la parcelle D61 Lieu-dit Les Arpents pour la Guinguette
6. Questions diverses

1. Avis sur la vente d'un pavillon par DOMANYS

Le conseil municipal ÉMET un avis favorable à la vente d'un pavillon vacant sis logt n°13, 24 rue des Pâquerettes à SAINT-FARGEAU.

2. Ouverture d'un emploi non-permanent d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité

Il est nécessaire de prévoir un agent supplémentaire pour assurer le secrétariat de la mairie suite à un accroissement temporaire d'activité : les tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. A compter du 1er avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème sera créé pour une durée de 3 mois.

3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

À compter du 1er avril 2025 il est nécessaire de renforcer les effectifs du secrétariat de la mairie et de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à raison de 35 heures par semaine. Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

4. Convention de mise à disposition des parcelles D114 - D117 - D118 - D119 pour l'association Mammouth-Fest

Pour la période du 01/08/2025 au 01/09/2025, l'association « **Mammouth Fest – la guinguette en scène** » disposera des parcelles D114 – D117 – D118 et D119 situées à Saint-Fargeau pour ses festivités. Une convention de mise à disposition pour un montant de 2 500 € détaille les obligations réciproques de la commune de Saint-Fargeau et de l'association Mammouth Fest – la guinguette en scène.

5. Convention de mise à disposition de la parcelle D61 Lieu-dit Les Arpents pour la Guinguette

Pour la période du 01/06/2025 au 30/11/2025, la Guinguette disposera d'une convention (en remplacement du bail précaire précédemment établi chez le notaire pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 4 juin 2025, non renouvelable) , pour la parcelle D61 située au Lieu-Dit Les Arpents à Saint-Fargeau.

Lors de l'établissement de la convention, des précisions supplémentaires seront apportées concernant les modalités du contrat, notamment sur la durée et les conditions financières. Montant annuel : 1 200 €.

Synthèse des réunions du conseil municipal

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1. Convention financière avec le SDEY – éclairage public rue des écoles
2. Camping La Calanque – validation des tarifs de l'épicerie
3. Camping La Calanque – devis pour l'achat de pod double
4. Camping La Calanque – emprunt pour l'achat de pod double
5. Convention d'adhésion au service CEP (conseillers en Energie Partagés) du SDEY
6. Camping la Calanque :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
7. Musée de l'aventure du son :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
8. Service de l'assainissement :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
9. Service de l'eau :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
10. Lotissement – faubourg de Bourgogne :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
11. Service de vente de chaleur :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
12. Commune :
 - du compte de gestion 2024
 - compte administratif 2024
 - affectation des résultats 2024
 - budget primitif 2025
13. Présentation et validation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
14. Affaires diverses

Synthèse des réunions du conseil municipal

Outre l'adoption des différents budgets (Points 6 à 12) , résumé autres points :

1. Convention financière avec le SDEY – éclairage public rue des écoles

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de valider la nouvelle convention financière présentée par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) Dans le cadre des travaux pour la rénovation d'un bâtiment public pour l'aménagement du siège communautaire dans l'ancienne mairie de Saint-Fargeau , une convention relative à ces travaux avait déjà été approuvée par le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024.

Cependant, le montant mentionné sur cette précédente convention s'est avéré erroné. Il convient donc de délibérer à nouveau sur ce point.

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre souhaite remettre en fonctionnement les luminaires de l'avenue du Général Leclerc. Toutefois, en raison de la complexité du réseau, l'intervention du SDEY est nécessaire.

Une convention financière pour 3 339,42 € HT est établie pour procéder au règlement d'un montant de 3 339,42 € HT remboursée ultérieurement par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre .

2. Camping La Calanque – validation des tarifs de l'épicerie

Ce point a été ajourné.

3. Camping La Calanque – devis pour l'achat de pods doubles

Acquisition de trois structures de type «pod double», afin de diversifier l'offre d'hébergement et de répondre aux attentes croissantes de la clientèle ; mise en service à la mi-mai 2025, dans le but d'être opérationnel pour la saison estivale . Montant de l'investissement : 87 000 € HT, soit 104 400 € TTC.

4. Camping La Calanque – emprunt pour l'achat de pods doubles

L'achat des trois pods doubles destinés au camping La Calanque, pour un montant total de 87 000 € HT (104 400 € TTC), sera financé par prêt.

Des deux banques habituellement consultées (CREDIT AGRICOLE ET CAISSE D EPARGNE) , c'est la proposition du Crédit Agricole, avec taux fixe de 3,24 %, par un remboursement annuel qui a été retenu . Un remboursement annuel est préférable à un remboursement trimestriel ,afin de permettre le règlement de la première échéance après la saison estivale, lorsque les recettes du camping auront été perçues.

5. Convention d'adhésion au service CEP (Conseil en Énergie Partagé) du SDEY

Le service CEP accompagne les collectivités afin de :

- Maîtriser leur facture d'énergie,
- Développer une politique d'efficacité énergétique,
- Valoriser leur patrimoine bâti,
- Participer à une démarche de territoire en faveur de la transition énergétique

La convention d'adhésion au service Conseil en Énergie Partagé (CEP) du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) arrive à son terme.

D'une durée de quatre ans, celle-ci sera renouvelée pour une nouvelle période de même durée . La cotisation annuelle prévue pour ce service est de 0,60 € par habitant.

13. Présentation et validation des taux d'imposition des taxes directes locale pour 2025

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 39,77 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 30,84 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,80 %

Synthèse des réunions du conseil municipal

SÉANCE DU 12 MAI 2025

L'ordre du jour était le suivant :

1. Demandes de subventions 2025 aux associations
2. Passage à la nomenclature M57 pour les budgets de la commune, du CCAS, du musée du son, du lotissement-faubourg
3. Validation des devis pour la réalisation des aires de parking
4. Demande de subvention amendes de police pour la réalisation des aires de parking
5. Demande de subvention auprès du département pour le fonctionnement et les activités au musée du son Commune de Saint-Fargeau 2025/2
6. Camping La Calanque - validation des tarifs de l'épicerie
7. Tarification pour la mise en œuvre d'enlèvement des dépôts sauvages des ordures ménagères
8. Reprise d'une concession
9. Convention de mise à disposition d'un terrain communal – parcelles AD 444 et H39
10. Modification de la convention de mise à disposition d'un local pour les restos du cœur
11. Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)
12. Remboursement d'un élu

1. Demandes de subventions 2025 aux associations

Le conseil municipal accorde, comme chaque année, des subventions aux associations fargeaulaises ainsi qu'à diverses institutions dans les domaines de la formation, de la prévention ou de la solidarité :

- À chacun son chemin 150 €
- Les Accros de la Culture et des Jeux 350 €
- Comité de jumelage 500 €
- Entente musicale 1 500 €
- Comité FNACA Canton de Saint-Fargeau 300 €
- Histoire et patrimoine 800 €
- Club Les amis des jeux variés 150 €
- Minimoons 1 000 €
- Club de Scrabble 100 €
- Vélo club Toucy 1 500 €
- Vivre Saint-Fargeau 500 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Fargeau 1 500 €
- Association MAMMOUTH FEST : pour cette association , trois demandes différentes :
 - a. Festy Kids accordée pour 500 €,
 - b. Mammoth Fest pour sa manifestation d'aout 2025 , pas de subvention accordée
 - c. La Guinguette pour la saison 2025 , pas de subvention accordée

Synthèse des réunions du conseil municipal

- Association Les Restos du Cœur 1 200 €
- Association « Office Municipal des Sports de Saint-Fargeau ». 7 000 € qui sera répartie comme suit :
 - Etang de Puisaye 300 €
 - Aviron 450 €
 - Boulistes 450 €
 - CNB 850 €
 - Foot 1 500 €
 - Gymnastique volontaire 450 €
 - Les Ferriers 100 €
 - Tennis 450 €
 - Vélo 500 €

soit un total de 5 050 € (la somme de 7 000 euros votée pour l'office municipal des sports tient compte des associations qui n'ont pas encore déposé de demande et qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus).

2. Passage à la nomenclature M57 pour les budgets de la commune, du CCAS, du musée du son, du lotissement- faubourg

Monsieur le Maire expose :

Le référentiel M57 a vocation à devenir le référentiel comptable des communes et des établissements publics locaux et à remplacer l'instruction M14 actuellement utilisée.

Ce référentiel, créé pour unifier le suivi comptable de différentes collectivités (Région, Département, Communes, EPCI ...), servira également de support au compte financier unique (CFU) – document unique se substituant au compte administratif et au compte de gestion actuels à compter du 1er janvier 2026.

Les budgets annexes SPIC (Assainissement, Eau, Camping et Vente de chaleur) ne sont donc pas concernés et demeureront suivi en M4, en revanche tous les budgets annexes administratifs actuellement suivi en M14 le seront, en sus du budget principal (Budget Principal, Musée, Lotissement).

Le budget CCAS ne fait pas partie des budgets concernés par le vote de ce jour ; il devra faire l'objet d'une délibération par le conseil d'administration du CCAS.

Toutes les démarches utiles sont engagées tant auprès des prestataires informatiques de la collectivité que de la DGFIP.

3. Validation des devis pour la réalisation des aires de parking

Aménagement de trois zones de stationnement :

- Derrière la mairie (avec la création de 13 places de stationnement) pour un montant TTC de 53 621,04 €
- Devant la mairie (avec la création de 2 places de stationnement) et au 10 rue Sébastien Jobin, (avec la création de 8 places de stationnement) , pour un montant TTC de 49 027,44 €

Synthèse des réunions du conseil municipal

4. Demande de subvention amendes de police pour la réalisation des aires de parking

Afin de financer une partie des travaux validés au point 3/ ci-dessus une subvention sera sollicitée à hauteur de 30 % dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

5. Demande de subvention auprès du département pour le fonctionnement et les activités au musée du son

Au vu du compte administratif 2024 et du budget primitif 2025 du Musée de l'Aventure du Son, il apparaît nécessaire de mobiliser des ressources extérieures pour financer les dépenses de fonctionnement. Une subvention de fonctionnement de 20 000 euros sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Yonne du Son.

6. Camping La Calanque - validation des tarifs de l'épicerie

Une grille tarifaire a été établie en tenant compte des prix d'achat, des frais de fonctionnement, et d'une marge raisonnable destinée à couvrir les charges liées à ce service pour les produits courants (alimentation, boissons, produits d'hygiène, etc.)

Il est à noter qu'une révision éventuelle en cours de saison, est susceptible d'être effectuée dans le respect des équilibres budgétaires

7. Tarification pour la mise en œuvre d'enlèvement des dépôts sauvages des ordures ménagères

Des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont régulièrement constatés sur le territoire communal, et notamment au niveau du point d'apport volontaire.

Les agents techniques de la commune doivent intervenir de plus en plus fréquemment pour procéder à l'enlèvement de ces déchets ainsi qu'au nettoyage des lieux. Ces pratiques inciviques génèrent un coût important pour la collectivité et mobilisent inutilement les services techniques.

Lorsque les auteurs de ces dépôts sont identifiés par les agents ou employés communaux, un courrier de rappel à la réglementation leur est systématiquement adressé.

Afin de responsabiliser les contrevenants et de compenser les frais supportés par la commune, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire pour l'enlèvement des dépôts sauvages d'un montant de 200 euros

En cas de récurrence, une procédure sera engagée auprès du procureur de la république dans le cadre de l'article R 632-1 et R635-8 du code de la procédure pénale.

8. Reprise d'une concession

Madame Colette JULLIEN (née PANNETIER) a fait part à la municipalité de sa renonciation définitive à la concession funéraire n°F51 située dans le nouveau cimetière communal et rétrocède à la commune (à titre gracieux) le caveau présent sur cette concession (vide de tout corps et désinfecté par une entreprise spécialisée en présence d'un représentant de la commune).

Synthèse des réunions du conseil municipal



9. Convention de mise à disposition d'un terrain communal parcelles AD 444 et H39

Les parcelles AD444 et H39 situées à Saint-Fargeau, d'une superficie de 68,22a seront mises à la disposition de l'association EGF, (représentée par Monsieur Erwan OLEJNIK) du 02/06/2025 au 10/06/2025, pour un festival musical.

Une convention détaillera les obligations réciproques de la commune de Saint-Fargeau et de l'association EGF.

Le versement d'une somme de 300 € sera réalisé par l'association EGF pour la location de ces parcelles au début de l'installation sur le terrain.

10. Modification de la convention de mise à disposition d'un local pour les restos du cœur

Lors de la délibération du 12 décembre 2024 par, attribuant à titre gratuit, un local communal situé 3 rue Calmette Guérin à Saint-Fargeau pour « Les Restos du Cœur », le plan annexé à la convention de mise à disposition ne mentionnait pas le box de rangement attenant, pourtant effectivement compris dans les locaux mis à disposition.

La mise à jour du plan annexé à la convention, intégrant le box de rangement sera effectuée pour assurer la cohérence entre la convention et son annexe.

11. Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)

La commune est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ; le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est coordonnateur de ce groupement de commandes .

Afin d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération (au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi-attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté,) , la commune de ST FARGEAU donne mandat au SIEEEN, pour une période de deux ans.

12. Remboursement d'un élu

Les collectivités territoriales étant contraintes de recourir aux mandats administratifs pour le paiement de leurs dépenses, lorsque ce mode de paiement n'est pas utilisable , il engendre une demande de remboursement.

Il sera donc remboursé à Monsieur Dominique CHARPENTIER , pour ses avances auprès de : Pour ses règlements par carte bancaire auprès de :

- Bureau Vallée : la somme de 23,47 euros concernant l'achat de fournitures administratives
- WIX : la somme de 268,27 pour le renouvellement de l'abonnement du site de la commune de Saint-Fargeau, pour un montant total de 268,27 euros.

Le carnet

NAISSANCES

Du 16 novembre 2024 au 16 juin 2025

GOUSSET GRÉBILLE Maël Dani,
né le 23 novembre 2025

ROY Gabriel Philippe, Louis,
né le 30 janvier 2025

HAMEN Thimoté Gérard, Marc,
né le 20 mars 2025

HEBRAS Loevan Jany,
né le 04 avril 2025

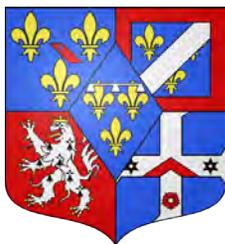
MILLOT Isaël, Anthony, Matthias,
né le 21 avril 2025

MARIAGES

Du 16 novembre 2024 au 16 juin 2025

**MOGENY Alexandre et
FOURNEAU Dounia**, le 26 avril
2025 à Saint-Fargeau

**PETIT-SIMON Vincent et
LECHAUX Anita**, le 31 mai 2025
à Saint-Fargeau



DÉCÈS

Du 16 novembre 2024 au 16 Juin 2025

MAZÉ née VESSEREAU Mariette Yvette, décédée le 29 novembre 2024 (75 ans)

JUBLOT née BAUDRY Carmen, décédée le 1er janvier 2025 (89 ans)

LAVILLE Jean, décédé le 02 janvier 2025 (88 ans)

LENOBLE née MARCHAIN Gérardine Paulette, décédée le 3 janvier 2025 (100 ans)

LE CORRE Marie-Noëlle Hélène, décédée le 11 janvier 2025 (54 ans)

CYRIN Bernard, décédé le 04 février 2025 (90 ans)

CARROUE Pierre, décédé le 04 mars 2025 (98 ans)

BELIN René décédé, le 06 mars 2025 (93 ans)

VERCAEMST Jeannine, décédée le 07 mars 2025 (90 ans)

BITEUR Marie, décédée le 13 mars 2025 (87 ans)

DOUAY Pascal, décédé le 26 mars 2025 (58 ans)

NAKAJIMA Toshiki décédé, le 09 avril 2025 (81 ans)

PICHON Marcel, décédé le 01 mai 2025 (94 ans)

MARET Jeannine, décédée le 06 mai 2025 (95 ans)

DECOISY Denise, décédée le 07 juin 2025 (80 ans)

PERCHAT Jean-Luc décédé, le 7 juin 2025 (72 ans)

Venir à Saint-Fargeau

MOBIGO - 03 80 11 29 29

- ✓ Être présent **10 min** à l'avance
- ✓ Paiement **directement** dans le car

- ① Ticket unitaire : 1,50 €
- ① Carnet de 10 tickets : 15 €
- ① Abonnement mensuel : 40 €

AUXERRE  SAINT-FARGEAU

PÉRIODE SCOLAIRE

LUNDI, MARDI ET JEUDI (hors jours fériés)

Départ :

- ▶ Auxerre Lycée Fourier : 17h40
- ▶ Auxerre Gare Routière : 17h53

Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h43

MERCREDI (hors jours fériés)

Départ :

- ▶ Auxerre Lycée Fourier : 12h20
- ▶ Auxerre Gare Routière : 12h23

Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 13h23

VENDREDI (hors jours fériés)

Départ :

- ▶ Auxerre Lycée Fourier : 17h40
- ▶ Auxerre Gare Routière : 17h53

Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h43

DU 1er SEPTEMBRE AU 30 JUIN

(circule jours fériés et veilles de jours de fériés de vacances)

Départ :

- ▶ Auxerre Gare SNCF : 17h30

Arrivée à Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 18h35

SAINT-FARGEAU  AUXERRE

PÉRIODE SCOLAIRE

LUNDI (hors jours fériés et circule jours de rentrée scolaire)

Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 6h35

Arrivée :

- ▶ Auxerre Archebuse : 7h25
- ▶ Auxerre Gare Routière : 7h30
- ▶ Auxerre Lycée Fourier : 7h44

MARDI À VENDREDI (hors jours fériés)

Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 6h35

Arrivée :

- ▶ Auxerre Archebuse : 7h25
- ▶ Auxerre Gare Routière : 7h30
- ▶ Auxerre Lycée Fourier : 7h44

DU 1er SEPTEMBRE AU 30 JUIN

LUNDI À VENDREDI (circule jours fériés)

Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 7h25

Arrivée :

- ▶ Auxerre Gare SNCF : 8h20
- ▶ Auxerre Archebuse : 8h30

SAMEDI (circule jours fériés)

Départ de Saint-Fargeau Promenade du Grillon à 12h40

Arrivée :

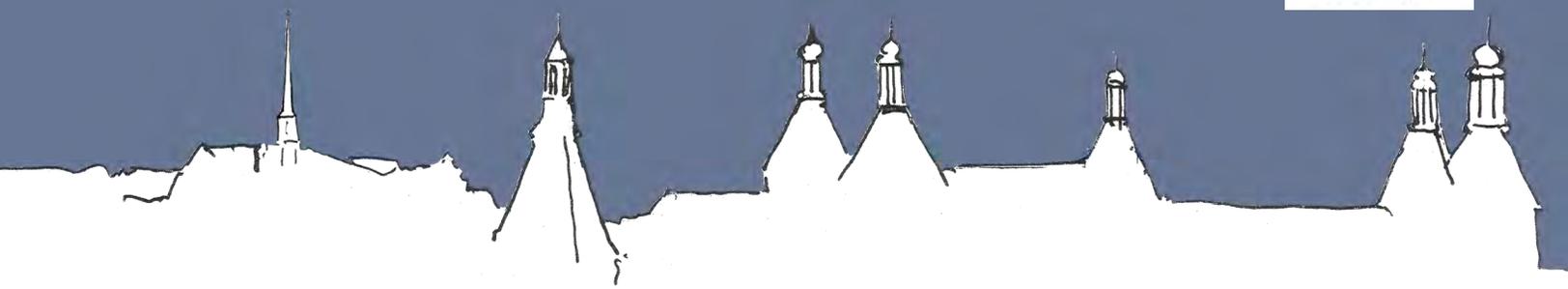
- ▶ Auxerre Archebuse : 13h25
- ▶ Auxerre Gare SNCF : 13h35

Une nouvelle solution de transport solidaire dans la communauté de communes de Puisaye-Forterre !

Vous avez besoin d'aide pour vous rendre quelque part ? Les bénévoles de la croix rouge peuvent vous aider.

Appelez au 07 84 38 35 47, les lundis et jeudis matin, au moins 8 jours à l'avance.

Renseignements : mobilite.auxerre@croix-rouge.fr



CONTACTS ET INFORMATIONS

MAIRIE DE SAINT-FARGEAU

Horaires d'ouverture

Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
Mardi et mercredi de 8h30 à 12h

Adresse postale

9, Avenue du Général Leclerc
89170 Saint-Fargeau

Téléphone et mail

03.86.74.01.41
mairie@saint-fargeau.fr

MAIRIE DE SEPTFONDS

Horaires d'ouverture

Permanence du Maire-délégué le samedi de 10h à 11h et le mardi de 16h à 18h.

Adresse postale

1, Place de la Mairie
89170 Septfonds

Téléphone et mail

03.86.74.03.65
mairie.septfonds@orange.fr

Vous pouvez rencontrer vos élus sur rendez-vous en mairie.

HORAIRES DÉCHETTERIE ET GENDARMERIE

PÉRIODE HIVERNALE (du 1er novembre au 31 mars)

- ▶ Mardi 14h - 17h / Vendredi 9h - 12h / Samedi 14h - 17h

PÉRIODE ESTIVALE (du 1er avril au 31 octobre)

- ▶ Mardi 14h - 17h / Vendredi 9h - 12h / Samedi 14h - 17h

LA GENDARMERIE

- ▶ Vendredi 8h - 12h
- ▶ Tél. : 03.86.74.00.17

HORAIRES AGENCE POSTALE

MAIRIE DE SAINT-FARGEAU

- ▶ Lundi et jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h
- ▶ Mardi et vendredi de 9h à 12h

PRESSE LIBRAIRIE LILI

- ▶ Lundi de 9h à 12h30
- ▶ Mardi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- ▶ Mercredi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- ▶ Jeudi de 9h à 12h30
- ▶ Vendredi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- ▶ Samedi de 9h à 12h30 / 15h à 18h30
- ▶ Dimanche de 9h à 12h

CONTRIBUTIONS

Direction éditoriale : Dominique Charpentier - Maire de Saint-Fargeau

Mise en page : Valentine Rolaz - Open Mind freelance

Illustrations : Hervé Sustrac

Imprimeur : Solidarprint - 10, rue de l'Épalu 89220 Bléneau

Pour la protection de l'environnement, ce bulletin est intégralement imprimé sur papier recyclé.

Suivez votre commune...



Communes de
Saint-Fargeau
et Septfonds

